



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/6-1997
0-660-60292-X



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

**Affaires indiennes
et du Nord canadien
et
Commission canadienne
des affaires polaires**

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

	Résumé	1
Section I		3
Message de la Ministre	Message de la Ministre	5
Section II		7
Aperçu du Ministère	Mandat	8
	Rôles et responsabilités	9
	Objectifs	9
	Priorités stratégiques	10
	Secteur d'activité et de service - Composition de l'organisation	12
	Plans d'affectation des ressources	13
Section III		15
Rendement du Ministère	A. Tableaux des dépenses prévues en regard des dépenses réelles	16
	Besoins en ressources, par organisation et secteur	16
	Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles (budgétaires), 1996-97, par secteur	17
	Dépenses du Ministère prévues en regard des dépenses réelles, par secteur	18
	B. Résultats attendus et réalisations	19
	Rendement du Ministère	19
	Rendements par secteur	31
	Programme des affaires indiennes et inuit	31
	- Aperçu	31
	- Services aux indiens et inuit	33
	- Revendications	47
	Programme des affaires du Nord	50
	Programme de l'administration	56
	Commission canadienne des affaires polaires	60
	C. Principaux examens	62
Section IV		67
Renseignements supplémentaires	A. Liste des rapports législatifs et des principaux rapports ministériels	68
	B. Références et personnes-ressources	69
	C. Tableaux financiers récapitulatifs	71
	Sommaire des crédits approuvés	71
	Recettes portées au Trésor, par secteur	73
	Dépenses d'immobilisation, par secteur d'activité	75
	Paiements de transfert, par secteur d'activité	75
	Paiements législatifs, par secteur d'activité	76
	Prêts, par secteur d'activité	78
	Passif éventuel	79
	Lois relevant du Ministère	80



Résumé

Le Ministère a continué de consacrer ses énergies à cinq grandes priorités : signer des ententes négociées en matière d'autonomie gouvernementale; raffermir la responsabilisation; améliorer les conditions de vie dans les réserves; conclure et appliquer des règlements de revendications; favoriser l'évolution politique et la mise en valeur des ressources dans le Nord.

La partie intitulée Résumé du rendement du Ministère (pages 20 à 30) et la partie Rendement, par secteur d'activité (pages 31 à 61) renferment des explications complémentaires au sujet des résultats attendus et des réalisations du Ministère. En voici un aperçu général :

Négocier et conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale

- En date du 31 mars 1997, environ 80 dossiers de négociation concernant environ la moitié des Premières Nations et des collectivités inuit en étaient à divers stades d'examen; trois ententes définitives et 25 ententes-cadres avaient été conclues.

Raffermir la responsabilisation

- Parmi les rapports de vérification financière soumis par les Premières Nations, 82 % avaient bénéficié d'une opinion claire (non assortie de réserves), par un vérificateur indépendant et accrédité.

Améliorer les conditions de vie dans les réserves

- Réaffectation de 125 millions \$ afin d'accélérer l'amélioration des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves en 1996-1997, de façon à régler des problèmes d'hygiène urgents;
- Lancement d'un Programme de placement dans des emplois d'été pour les étudiants des Premières Nations et les étudiants inuit (plus de 3 000 emplois d'été ont été créés), lancement du Programme de camps d'été en sciences et en technologie pour les Premières Nations et les Inuit (plus de 2 000 jeunes y ont participé) et du Programme d'alternance études-travail dans les écoles des Premières Nations afin d'aider les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuit à acquérir de l'expérience et à se préparer à faire carrière;
- Les inscriptions à des programmes d'études postsecondaires sont passées de 13 196 en 1986-1987 à environ 27 000 en 1996-1997;
- Le pourcentage d'élèves qui poursuivent leurs études dans les réserves jusqu'à la fin du secondaire est passé de 42 % en 1986-1987 à 70 % en 1996-1997;
- Cinquante-neuf Premières Nations ont adopté des règlements d'imposition foncière dans les réserves et 23 Premières Nations ont perçu des subventions tenant lieu de taxes foncières auprès des compagnies de téléphone et d'hydroélectricité; les revenus ainsi perçus ont totalisé environ 18 millions \$;
- Investissement de 23 millions \$ dans l'évaluation et le nettoyage de sites.

Conclure et appliquer des règlements de revendications

- Treize revendications particulières ont été réglées en 1996-1997, ce qui porte le total des règlements conclus depuis 1985-1986 à 156;
- Deux ententes définitives sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale ont été paraphées en 1996-1997;
- D'autres progrès ont été réalisés en 1996-1997, comme en témoigne la signature de 21 autres ententes-cadres sur les revendications territoriales et de deux ententes sur l'autonomie gouvernementale (les ententes sur l'autonomie gouvernementale en question ont été négociées en même temps que les revendications globales).



Favoriser l'évolution politique et la mise en valeur des ressources dans le Nord

- Recrutement et nomination du Commissaire du Nunavut, à titre provisoire;
- Le MAINC a consacré 7,9 millions \$ à des efforts de formation et de création d'emplois dans le cadre de la Stratégie unifiée en matière de ressources humaines pour le Nunavut; cette stratégie aura permis à plus de 450 Inuit de se préparer, en 1996-1997 à occuper plus de 50 % des quelque 600 nouveaux emplois qui seront créés au sein du gouvernement du Nunavut;
- Le gouvernement du Yukon a indiqué être disposé à donner suite à la proposition du gouvernement fédéral de transférer globalement tous les programmes de type provincial relevant actuellement du Programme des Affaires du Nord;
- Après avoir franchi avec succès les processus de réglementation et d'examen du MAINC, la société Broken Hill Proprietary Diamonds Inc. a entamé la construction d'une mine dans les Territoires-du-Nord-Ouest, au début de 1997; la mine devrait générer des milliards de dollars en retombées.

Section I

Message de la Ministre



Message de la Ministre

Depuis ma nomination récemment comme ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai concentré mes efforts presque exclusivement sur l'avenir et sur une approche de partenariat avec les dirigeants autochtones et les habitants du Nord, afin de tracer la voie qui nous guidera au cours du nouveau mandat du gouvernement et jusque dans le prochain siècle. En même temps, il est essentiel, en particulier dans la conjoncture actuelle, de faire le bilan de la situation afin de voir où nous en sommes et ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant.

Dans ce contexte, j'ai trouvé que le processus actuel d'examen du rendement constituait un défi. Malgré tous les efforts vraiment louables du gouvernement fédéral et des gouvernements des Premières nations, nos réalisations collectives sont assombries par les conditions sociales et économiques inacceptables qui persistent dans beaucoup de collectivités autochtones. Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones constitue un témoignage éloquent à cet égard. Cette situation transparaît dans bon nombre des statistiques que l'on trouve d'un bout à l'autre du document. Nous n'avons malheureusement pas encore réussi à faire en sorte que les collectivités autochtones puissent jouir de conditions de vie comparables à celles de la plupart des collectivités canadiennes. Je crois cependant que cet objectif est à notre portée et je suis encouragée par les progrès remarquables qui ont été faits au cours des dernières années.

Des réalisations importantes ont permis de jeter les bases de notre action à venir; pour n'en mentionner que quelques-unes, citons : la négociation de 25 ententes-cadres sur l'autonomie gouvernementale; la nouvelle politique sur le logement dans les réserves, l'engagement accéléré de fonds pour les réseaux d'eau et d'égout des réserves, la mise en oeuvre de programmes clés pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuit, l'établissement du Nunavut et l'implantation d'une mine de diamants de plusieurs milliards de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous devons poursuivre notre travail en nous appuyant sur ces réussites et faire en sorte d'accélérer le mouvement, qui est déjà bien lancé.

En ce qui concerne les programmes, nous continuons de favoriser une approche davantage axée sur la collectivité. L'objectif en définitive est d'aider les Premières nations à fournir à leurs membres des services de base qui non seulement reflètent leurs cultures et leurs valeurs mais sont également comparables à ceux qui existent dans les collectivités avoisinantes. Nous accordons en outre une attention accrue à la responsabilité redditionnelle et aux contrôles financiers, et nous mettons davantage l'accent sur le développement des capacités et sur les partenariats, de manière à aider les Premières nations à réaliser leurs aspirations.

À l'heure actuelle, les Autochtones assument la responsabilité de la prestation de presque tous les programmes fédéraux financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Le Programme des affaires indiennes et inuit continue d'exister, mais surtout comme organisme de financement, car 82 p. 100 des fonds de celui-ci sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations en vertu d'ententes de financement. À titre d'organisme de services de financement, le MAINC est comptable aux contribuables et doit faire en sorte de maintenir des mesures appropriées de reddition des comptes et d'obtenir une bonne valeur en contrepartie de l'argent dépensé; il est comptable également aux Premières nations, aux Inuit et aux habitants du Nord, et doit à ce titre apporter un appui permanent pour les programmes de prestation des services de base.

En nous appuyant sur les réussites obtenues jusqu'à maintenant, nous allons fonder notre action dans une large mesure sur les lignes de conduite et les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. Mon intention est de jouer un rôle clé en facilitant et favorisant les partenariats entre les Premières nations, les Inuit, les habitants du Nord, les autres niveaux de gouvernement et les établissements du secteur privé. Je crois que les Autochtones et les non-Autochtones doivent travailler ensemble, comme partenaires, à constituer des collectivités saines et autonomes; la réalisation de cet objectif profitera à tous les Canadiens.

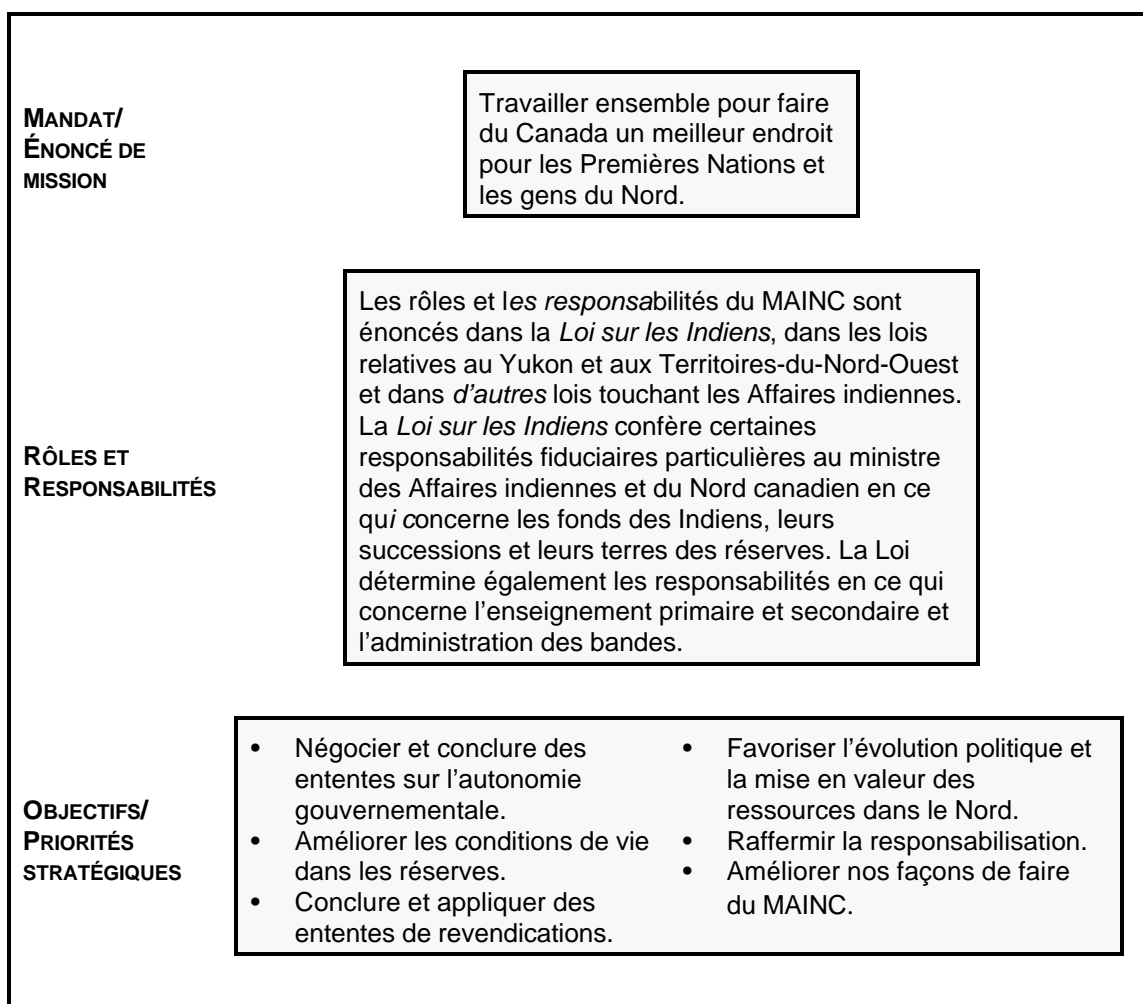
L'honorable Jane Stewart, c.p., députée
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Section II

Aperçu du Ministère



APERÇU DU MINISTÈRE



MANDAT

Le vaste **mandat** du MAINC découle de son énoncé de mission, qui est de : « **Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières Nations et les gens du Nord** ». Cette mission doit se réaliser dans un contexte d'une grande complexité. C'est au MAINC qu'il incombe au premier chef d'assumer les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières Nations et le Nord. Le Ministère

doit veiller à ce que les Indiens inscrits demeurant dans les réserves puissent avoir accès aux mêmes services de base que reçoivent les autres citoyens canadiens de la part des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Enfin, il doit aussi respecter les engagements du Livre rouge, c'est-à-dire administrer de façon intègre, accorder une haute priorité aux questions autochtones, renouveler le partenariat du gouvernement fédéral avec les Premières Nations et raffermir les communautés



autochtones et nordiques, tout en créant des emplois et en favorisant la croissance économique.

Le MAINC gère l'un des secteurs de compétence du gouvernement fédéral les plus complexes et difficiles, les enjeux en cause étant historiques, constitutionnels, sociaux et de portée fédérale-provinciale-territoriale. Le Ministère s'acquitte de ses grandes responsabilités nationales en partenariat avec 608 Premières Nations, 88 conseils tribaux, 50 collectivités inuit, deux gouvernements territoriaux et avec la population du Nord canadien.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les **rôles et les responsabilités** du MAINC sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, dans la *Loi sur les Indiens*, dans les lois sur le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut, et dans d'autres lois concernant les Affaires indiennes. La *Loi sur les Indiens* confère certaines responsabilités fiduciaires particulières au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui concerne les fonds des Indiens, leurs successions et leurs terres de réserve. La *Loi* précise également les responsabilités en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire et l'administration des bandes.

Le Ministère assure l'accès à des services de base aux Indiens inscrits qui demeurent dans les réserves en finançant de plus en plus les Premières Nations pour que ces dernières assument elles-mêmes la prestation de ces services, qui comprennent l'éducation, le logement, les infrastructures communautaires (routes, aqueduc, égout) et les services de soutien social. Le Ministère négocie les ententes sur les revendications globales et particulières et en supervise la mise en application, assure la promotion du

développement économique et met en application des formes pratiques d'autonomie gouvernementale.

Dans le Nord canadien, le Ministère contribue au développement de structures de gouvernement pour les Autochtones et les non-Autochtones vivant dans le Nord, veille à la croissance économique, gère le développement durable des ressources naturelles du Nord, y compris les mines, le pétrole, le gaz et les forêts (au Yukon seulement) et les eaux, et protège l'environnement nordique. Il contribue également à affirmer la présence du Canada parmi les nations circumpolaires pour la protection et le développement durable de l'environnement, notamment grâce au Conseil de l'Arctique récemment créé, et il gère les intérêts du gouvernement fédéral notamment en assurant le Service aérien omnibus dans le Nord (livraisons alimentaires).

OBJECTIFS

En 1996-1997, le Ministère a été subdivisé en quatre grands **secteurs** d'activité, dont les objectifs sont décrits ci-après :

Services aux Indiens et aux Inuit

Aider les Indiens et les Inuit à combler leurs besoins et à réaliser leurs aspirations en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture, de vie sociale communautaire et faire en sorte que le Canada s'acquitte de ses responsabilités et obligations constitutionnelles et légales à l'égard des Indiens et des Inuits.

Revendications

Conclure et appliquer les règlements de revendications territoriales; veiller à ce que le gouvernement s'acquitte de ses obligations juridiques, en réglant des griefs historiques par la voie de la négociation et par le règlement des revendications particulières et en gérant l'application des ententes



intervenues; apporter aux requérants autochtones une aide financière pour la recherche; supporter le ministère de la Justice afin de régler les cas litigieux qui touchent les Premières Nations.

Affaires du Nord

Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du Nord canadien; aider les habitants du Nord, y compris les groupes autochtones, à développer des institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités accrues au sein de la fédération canadienne; gérer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord, en prévision des transferts futurs de compétence; préserver, protéger et remettre en état l'environnement du Nord; gérer les intérêts du gouvernement fédéral dans le Nord, y compris la politique fédérale sur le Nord, les relations fédérales-territoriales, le règlement des revendications et les activités touchant les affaires circumpolaires qui sont du ressort du gouvernement fédéral.

Administration

Assurer l'orientation politique et la saine gestion du Programme des affaires indiennes et inuit et du Programme des affaires du Nord (PAN) et assurer l'efficacité et l'efficience des fonctions d'appui telles que la planification, la comptabilité, le personnel, les communications et autres.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques du MAINC sont claires : négocier et signer des ententes sur l'autonomie gouvernementale; améliorer les conditions de vie dans les réserves; conclure et appliquer les règlements de revendications; favoriser l'évolution politique et la mise en valeur des ressources dans le Nord; raffermir la responsabilisation et améliorer nos façons de faire.

Les communautés autochtones et nordiques sont diversifiées; leurs besoins et leurs attentes diffèrent d'une communauté à l'autre, et le milieu politique et économique du Canada est complexe. Pour ces raisons, il faudra considérablement délibérer pour réaliser l'autonomie gouvernementale. La nouvelle politique fédérale sur le droit inhérent, annoncée en août 1995, fournit un cadre qui permet de réunir les Premières Nations, les provinces, les territoires et les autres institutions canadiennes pour en arriver à de bons arrangements pratiques pour l'autonomie gouvernementale.

Les Canadiens sont conscients de la nécessité d'améliorer considérablement les conditions sociales et économiques des Autochtones et des gens du Nord. C'est tout un défi que cela présente, aussi bien sur le plan administratif (quel genre d'initiatives économiques est approprié) que sur le plan économique (combien devrions-nous dépenser pour chaque initiative? Comment concilier le développement et la protection du fragile environnement du Nord?). Les projets pilotes dans le domaine du logement, l'accélération des investissements pour les projets urgents d'aqueduc et d'égout, l'accroissement des fonds versés pour l'enseignement postsecondaire, l'examen environnemental du projet de mine de diamant dans les Territoires-du-Nord-Ouest, voilà autant d'exemples de solutions pratiques à ces défis.

Le Ministère appuiera les communautés du Nord et les gouvernements territoriaux dans leur démarche de redéfinition sur les plans politiques et économiques par l'élaboration de nouvelles constitutions pour le Nunavut et la région ouest des Territoires-du-Nord-Ouest. Le Ministère s'est engagé à encourager l'établissement de gouvernements publics stables qui soient capables d'exercer des pouvoirs de type provincial compatibles avec les droits des Autochtones.



Aux termes de la *Loi sur le vérificateur général*, nouvellement modifiée, tous les ministères sont tenus d'élaborer une stratégie de développement durable, de faire rapport chaque année sur sa mise en oeuvre, et de la mettre à jour tous les trois ans. Le MAINC terminera la rédaction de sa stratégie, la soumettra à l'approbation en décembre 1997 et commencera ensuite à l'appliquer.

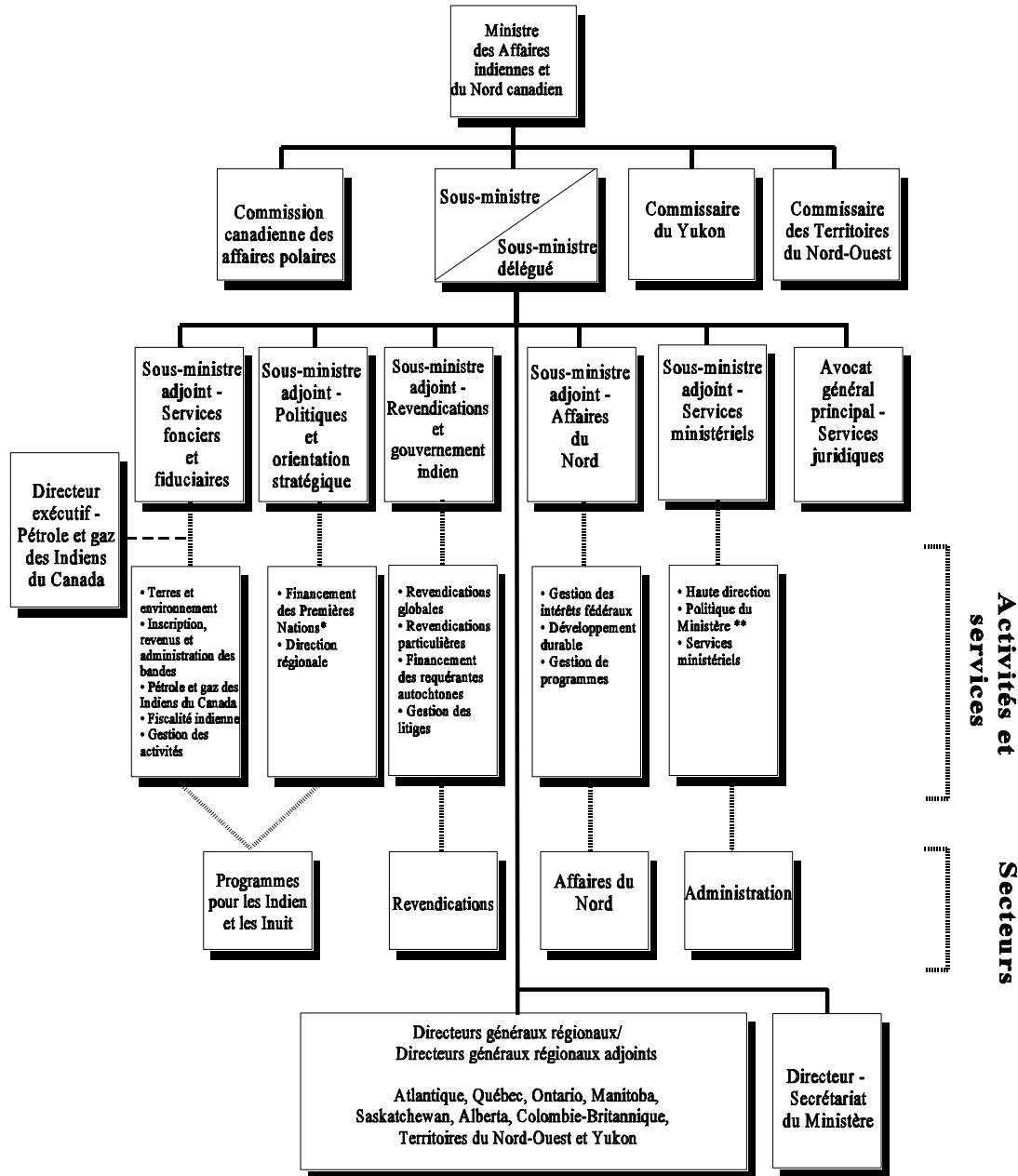
En novembre 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a publié son rapport final. Constituée en août 1991, la CRPA a reçu pour mandat d'examiner un large éventail de dossiers, dont un grand nombre sont complexes et ont trait à des problèmes qui minent depuis longtemps les relations entre les Autochtones et la population non autochtone du Canada. Le rapport final de la CRPA représente le fruit de consultations importantes menées auprès des

Autochtones et des non-Autochtones au Canada au sujet de diverses préoccupations, et il renferme 440 recommandations.

Les recommandations qui figurent dans le rapport final couvrent un large éventail de questions autochtones et elles auront des répercussions durables; leur suivi exigera des efforts de coopération importants entre les gouvernements et toutes les parties intéressées. Initialement, le gouvernement a entrepris des efforts pour mener une évaluation interministérielle en profondeur du Rapport final, tout en prenant du même coup les mesures nécessaires pour s'assurer d'une large diffusion du rapport et pour solliciter les réactions initiales des partenaires autochtones, par la voie d'un processus informel consistant à sonder les opinions des Autochtones.



SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DE SERVICE - ORGANISATION



* Les services incluent l'enseignement élémentaire et secondaire, le développement social, les infrastructures communautaires, le financement des administrations locales, l'éducation postsecondaire, le logement, le développement économique et les services de financement.
 ** Cette fonction relève du sous-ministre adjoint - Politiques et orientation stratégique.

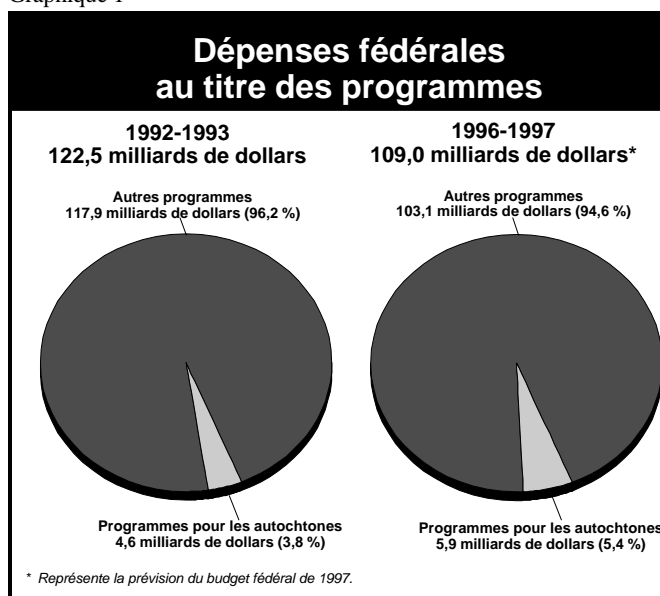


PLANS D'AFFECTATION DES RESSOURCES - DÉPENSES FÉDÉRALES POUR LES AUTOCHTONES

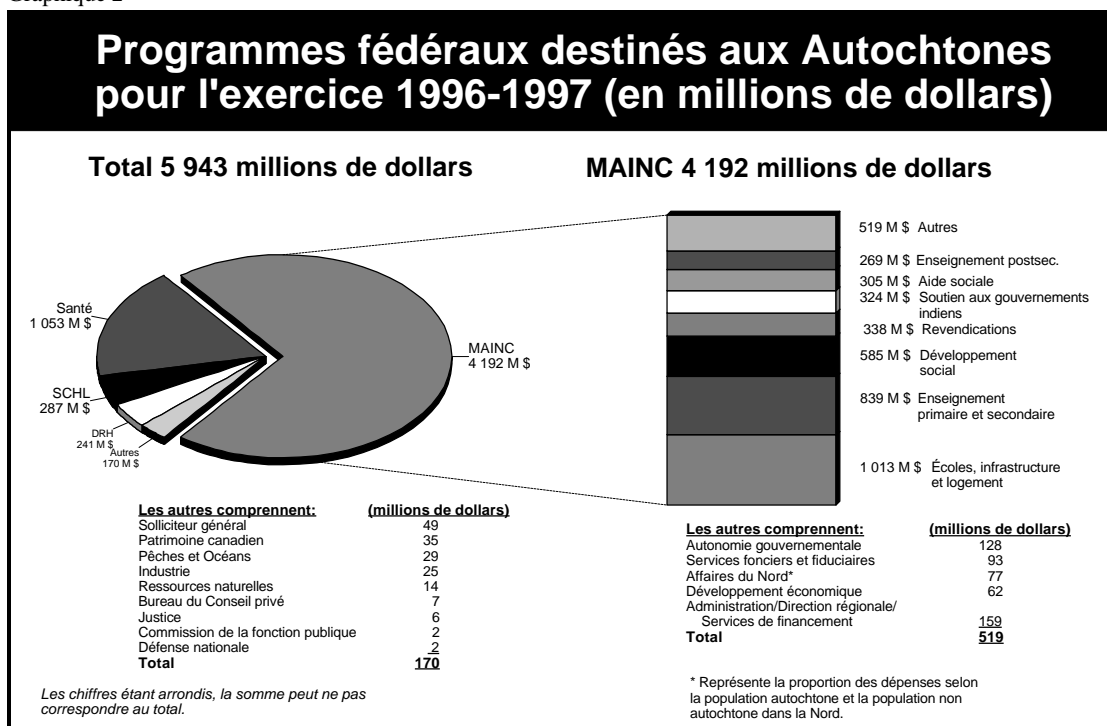
Les dépenses fédérales au titre des programmes destinés aux Autochtones ont augmenté, pour passer à 5,9 milliards \$ en 1996-1997, comparativement à 4,6 milliards \$ en 1992-1993, ce qui représente 5,4 % des dépenses fédérales au titre des programmes en 1996-1997, comparativement à 3,8 % en 1992-1993, comme en fait foi le graphique 1. Cet accroissement est en partie attribuable à l'importante croissance démographique.

Outre le MAINC, 12 autres ministères et organismes fédéraux offrent des programmes à l'intention des Autochtones, pour des dépenses fédérales totalisant 5,9 milliards \$ en 1996-1997, comme le montre le graphique 2. Ces fonds permettent aux Autochtones d'avoir accès aux mêmes services de base que reçoivent les autres Canadiens par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Graphique 1



Graphique 2





Le tableau 1 fournit un aperçu des programmes et initiatives amorcés en 1996-1997 par d'autres ministères dans le but d'améliorer les conditions de vie des Autochtones au Canada.

Tableau 1

Ministère	Dépenses en 1996-1997 (en millions de \$)	Programmes
Santé	1 053,1	Services de santé non assurés - médicaments, soins de la vue, soins dentaires, transport. Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues Programme Grandir ensemble - Santé mentale des collectivités et développement de l'enfance, et programme d'aide préscolaire pour les Autochtones. Services de santé communautaires, Hygiène et surveillance du milieu et Services hospitaliers. Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport sur le rendement 1996-1997 de Santé Canada.
Société canadienne d'hypothèques et de logement	287,3	Indiens inscrits vivant dans les réserves - Logements sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements. Hors des réserves - Logements autochtones en milieu rural et logements autochtones en milieu urbain. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
Développement des ressources humaines	240,5	Partenariats autochtones - Ententes régionales bilatérales entre Développement des ressources humaines (DRH) et les Services d'aide à l'enfance et à la famille pour les Premières Nations et les Inuits. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Bureau des relations avec les Autochtones (DRH).
Solliciteur général	49,1	Services de police dans les réserves autochtones. Pour de plus amples renseignements, visiter le site web www.sgc.gc.ca.
Patrimoine canadien	35,4	Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, Programmes des femmes autochtones, Accord sur les langues autochtones. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction des citoyens autochtones (Patrimoine canadien).
Pêches et Océans	29,3	Stratégie sur les pêches autochtones, dont l'objet est d'accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches et à la gestion de l'habitat du poisson. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux Affaires autochtones (Pêches et Océans Canada).
Industrie	24,9	Entreprise autochtone Canada. Pour de plus amples renseignements, visiter le site web, www.abc.gc.ca.
Ressources naturelles	13,5	Arpentage des terres du Canada et initiatives de développement économique. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction générale de la gestion des finances (Ressources naturelles Canada).
Bureau du Conseil privé	7,2	Commission sur les revendications particulières des Indiens et négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale. Pour de plus amples renseignements, visiter le site web, www.indianclaims.ca.
Justice	6,1	Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, études juridiques pour les Autochtones et Fonds discrétionnaires pour les initiatives touchant la justice applicable aux Autochtones. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Direction de la justice autochtone (Ministère de la Justice).
Commission de la fonction publique	2,1	Programme d'initiatives des mesures spéciales (PIMS). Pour de plus amples renseignements, visiter le site web www.psc-cfp.gc.ca.
Défense nationale	1,9	Canadian Rangers, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des Autochtones du Nord, Programme d'aide préscolaire (programme d'emploi d'été pour étudiants). Pour de plus amples renseignements, communiquer avec les Services ministériels (Ministère de la Défense nationale).
Total	1 750,4	

Section III

Rendement du Ministère



A. TABLEAUX MONTRANT LES DÉPENSES RÉELLES EN REGARD DES DÉPENSES PRÉVUES

Besoins en ressources, par organisation et par secteur
 Comparaison entre les dépenses totales prévues du Ministère et les dépenses réelles (budgétaires) en 1996-1997, par organisation et par secteur (en millions de dollars)

Organisations/Programs	Secteurs				Totaux
	Revendications	Services aux Indiens et aux Inuit	Affaires du Nord	Administration	
Programme des affaires indiennes et inuit	370,2	3 617,0	-	-	3 987,1
Programme des affaires du Nord	337,8	3 705,4	-	-	4 043,4
Programme des affaires du Nord	-	-	137,9	-	137,9
Programme d'administration	-	-	155,8	-	155,8
Programme d'administration	-	-	-	64,2	64,2
	-	-	-	72,4	72,4
Totaux¹	370,2	3 617,0	137,9	64,2	4 189,2
	337,8	3 705,5	155,8	72,4	4 271,6
% des dépenses totales	7,9%	86,7%	3,6%	1,7%	100,0%

1. Les dépenses réelles pour 1996-1997 comprennent les postes approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, notamment au titre du volet de l'éducation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de l'établissement du Nunavut et de la Stratégie jeunesse, de même qu'un réaménagement du financement au titre des revendications globales pour les années futures.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas au total indiqué.
 Les chiffres ombrés correspondent aux dépenses réelles en 1996-1997.


Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles (budgétaires), en 1996-1997 par secteur (en millions de dollars)

Secteur	ETP ¹	Fonctionnement ²	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Total partiel : Dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Totaux
Revendications	231	41,4	-	190,9	232,2	137,9	370,2	-	370,2
	277	47,5	0,5	151,6	199,5	138,3	337,8	-	337,8
Services aux Indiens et aux Inuit	1 643	141,1	3,5	3 471,0	3 615,6	1,4	3 617,0	-	3 617,0
	1 748	158,5	4,0	3 541,2	3 703,8	1,8	3,705.5	-	3 705,5
Affaires du Nord	574	86,7	-	51,2	137,9	-	137,9	-	137,9
	551	91,4	0,2	64,1	155,8	-	155,8	-	155,8
Administration	685	63,7	-	0,5	64,2	-	64,2	-	64,2
	745	69,5	2,4	0,5	72,4	-	72,4	-	72,4
Totaux ³	3 133	332,8	3,5	3 713,5	4 049,9	139,3	4 189,2	-	4 189,2
	3 321	367,0	7,2	3 757,4	4 131,5	140,0	4 271,6	-	4 271,6
Autres recettes et dépenses									
Recettes versées au Trésor									(74,6)
									(172,7)
Coût des services fournis par d'autres ministères									28,8
									36,4
Coût net du programme									4 143,4
									4 135,2
Commission canadienne des affaires polaires	6	1,0	-	-	1,0	-	-	-	1,0
	6	1,0	-	-	1,0	-	-	-	1,0

1. Équivalents temps plein.
2. Les dépenses de fonctionnement incluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations des ministères.
3. Les dépenses réelles pour 1996-1997 comprennent les postes approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, notamment au titre du volet de l'éducation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de l'établissement du Nunavut et de la Stratégie jeunesse, de même qu'un réaménagement du financement au titre des revendications globales pour les années futures.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas au total indiqué.
Les chiffres ombrés correspondent aux dépenses réelles en 1996-1997.


**Dépenses du Ministère prévues en regard des dépenses réelles, par secteur
(en millions de dollars)¹**

Secteurs	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997 ²
Dépenses budgétaires					
Revendications	347,3	332,7	361,5	370,2	337,8
Services aux Indiens et aux Inuit	3 012,6	3 212,3	3 427,3	3 617,0	3 705,5
Affaires du Nord	152,8	169,2	160,5	137,9	155,8
Administration	73,3	70,8	77,5	64,2	72,4
Total partiel (budgétaires)	3 586,1	3 785,1	4 026,8	4 189,2	4 271,6
Dépenses non budgétaires					
Revendications	28,2	41,1	41,8	39,0	43,8
Services aux Indiens et aux Inuit	(1,0)	(11,1)	(3,0)	-	(2,2)
Affaires du Nord	(0,1)	(0,8)	(0,8)	-	-
Administration	-	-	-	-	-
Total partiel (non budgétaires)	27,1	29,1	38,0	39,0	41,5
Total					
Revendications	375,5	373,7	403,3	409,1	381,6
Services aux Indiens et aux Inuit	3 011,6	3 201,2	3 424,3	3 617,0	3 703,3
Affaires du Nord	152,7	168,5	159,7	137,9	155,8
Administration	73,3	70,8	77,5	64,2	72,4
Total	3 613,2	3 814,2	4 064,8	4 228,2	4 313,1

1. N'inclut pas les dépenses au titre des paiements de transfert destinés au Programme des gouvernements territoriaux, ce programme ayant été transféré au ministère des Finances en juin 1995.
2. Les dépenses réelles pour 1996-1997 comprennent les postes approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, notamment au titre du volet de l'éducation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de l'établissement du Nunavut et de la Stratégie jeunesse, de même qu'un réaménagement du financement au titre des revendications globales pour les années futures.

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas au total indiqué.



B. RÉSULTATS ATTENDUS ET RÉALISATIONS

RENDEMENT DU MINISTÈRE

TERMINOLOGIE UTILISÉE POUR MESURER LE RENDEMENT

Les engagements du Ministère en terme de rendement et ses réalisations comprennent un éventail d'activités et d'extrants, ainsi que des résultats à court, moyen et long termes qui sont définis ci-après :

Type d'engagement	Exemples
Activités et extrants : ensemble de processus et production d'extrants ou de produits tangibles, dont la responsabilité est largement du ressort du Ministère.	« signer une entente » « continuer à négocier » « élaborer une stratégie/politique » « mener des recherches »
Résultats à moyen et à long termes : les résultats concernent les Premières Nations, en tant que groupe utilisateur ou bénéficiaire de services et de programmes et peuvent supposer l'intervention de partenaires dans la prestation des services et des programmes, par exemple d'autres ministères. Les engagements de ce type doivent produire un résultat chez des groupes de l'extérieur.	« parvenir à un consensus » « accroître les compétences » « modifier les infrastructures matérielles » « modifier les méthodes de fonctionnement (chez le bénéficiaire) »
Résultats à long terme ou « ultimes » : les activités découlant de tels engagements produisent des répercussions qui influenceront sur la situation sociale, culturelle et économique des Premières Nations. Les tendances qui peuvent résulter de ces activités sont soumises à des influences extérieures importantes, et conséquemment, leurs résultats sont moins directement attribuables aux interventions du Ministère que peuvent l'être les résultats des extrants ou des résultats à court et à moyen termes.	« taux de diplomation » « facteurs déterminants de la santé » « indicateurs économiques (par exemple, emplois) »

Le résumé du rendement du Ministère comporte un éventail d'activités auxquelles correspondent des résultats à court, à moyen et à long termes. Le résumé qui suit décrit les engagements et les réalisations par secteur et par grande activité, en fonction des priorités stratégiques du Ministère. La colonne de gauche représente les engagements pris par le MAINC dans son Plan d'activités de 1996-1997, tandis que la colonne de droite montre les réalisations en regard de ces engagements. Dans de nombreux cas, les réalisations du Ministère sont exposées sur un horizon temporel important (pouvant aller jusqu'à 10 ans, lorsque les données sont disponibles pour le faire). Il convient de préciser que la sous-section intitulée Rendement par secteur qui suit le présent tableau renferme des renseignements plus complets et des données sur les résultats.

À l'avenir, les cycles de rapport mettront davantage l'accent sur les résultats visés par le Ministère, conformément à l'engagement que nous avons pris de gérer en fonction des résultats.



RÉSUMÉ DU RENDEMENT DU MINISTÈRE

I. Engagements du rendement concernant les Services aux Indiens et aux Inuit**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Négocier et conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale****Activités entreprises...**

- Finalisation de l'Entente sectorielle sur l'éducation avec les Mi'kmaq.
- Conclure jusqu'à 12 ententes concernant le droit inhérent, d'ici la fin du mandat du gouvernement. Dans le cadre de la Politique sur le droit inhérent, les groupes autochtones négocient les modalités de leur autonomie gouvernementale dans les domaines dans lesquels ils souhaitent conclure des ententes adaptées à leurs besoins, à leurs cultures et à leurs valeurs.
- Poursuite des pourparlers à la Table ronde Mohawk/Canada.
- Poursuite des travaux de la Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan et avec la province de la Saskatchewan, en matière d'administration de la justice.
- Parvenir au plus tôt à une entente sectorielle, dans le cadre de l'initiative pour la fermeture du bureau du Manitoba.

Principales réalisations

- Neuf des treize Premières Nations de la Nouvelle-Écosse ont signé l'Entente sur l'éducation. Le contrôle de l'éducation ne sera officiellement transféré qu'à compter du moment où une loi aura été adoptée au cours de l'automne 1997.
- Annonce de la politique-cadre sur le droit inhérent en août 1995. Au 31 mars 1997, plus de 80 dossiers de négociations en étaient à différentes étapes; ces dossiers concernaient environ la moitié des Premières Nations et des collectivités inuit; trois ententes définitives et 25 ententes-cadres ont été conclues.
- Début des discussions en vue d'élaborer un cadre d'autonomie gouvernementale s'appliquant à la santé et lancement d'un projet en matière d'administration de la justice.
- Lancement de 13 projets concernant la justice en Saskatchewan, à l'aide de financement fédéral/provincial. Les projets visent à améliorer la capacité des Premières Nations à administrer la justice dans les réserves, au moyen de programmes comme la déjudiciarisation, les conseils de détermination de la peine et les cercles de guérison, ainsi que le recours à des juges de paix autochtones.
- L'Entente-cadre historique prévoyant la fermeture du bureau régional du Ministère (Manitoba) a été signée le 7 décembre 1994; cette date marquait le lancement d'un processus visant à rétablir dans leurs compétences et à reconnaître les gouvernements des Premières Nations du Manitoba. La portée de l'Entente est très large et tous les ministères fédéraux pourraient être appelés à participer à son application. Des groupes de travail comprenant des représentants de l'Assemblée des chefs du Manitoba, du MAINC et des Premières Nations ont reçu pour mandat d'examiner au plus tôt des projets dans les domaines de l'éducation, de la protection contre les incendies, de la gestion des immobilisations et des services à l'enfance et à la famille.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Négocier et conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale (suite)****Activités entreprises...**Services fonciers et fiduciaires

(voir la section sur les Services fonciers et fiduciaires dans la partie intitulée Rendement par secteur, pour obtenir plus de précisions; pages 43 à 46)

- Dépôt d'un projet de loi visant à élargir les pouvoirs des collectivités.

- Transfert de responsabilités fédérales.

Principales réalisations

- Quatorze Premières Nations ont signé une entente-cadre le 12 février 1996, entente ayant pour objet de leur permettre d'adhérer à un nouveau régime de gestion foncière. La loi devant donner effet à l'entente-cadre a été déposée en décembre 1996. La Loi proposée, intitulée *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, permettra à ces dernières d'exercer un plus grand contrôle sur leurs terres et leurs ressources, hors du cadre des dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives aux terres.
- Un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-79) a été déposé, dont l'objet était d'améliorer et de moderniser la *Loi sur les Indiens* de manière à favoriser le contrôle local, à stimuler l'activité économique dans les réserves et à donner plus d'autonomie financière aux Premières Nations.
- Les deux projets de loi ont été déposés en décembre 1996 mais sont morts au feuillet en raison du déclenchement des élections. Le Ministère prévoit demander l'autorisation de soumettre de nouveau le projet de *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* au cours de l'automne 1997.
- Cinquante-quatre pour cent des successions des Indiens sont administrées par les membres de leur famille, plutôt que par le Ministère.
- Conception d'un système national informatisé pour la gestion des avantages découlant des traités.
- Dans 308 des 608 Premières Nations, les élections se tiennent maintenant selon les règles locales en la matière.
- Le programme d'administration du Registre des Indiens est maintenant administré par 526 Premières Nations sur 608.
- La version numérisée du Registre des terres est maintenant disponible; il est maintenant possible de visionner sur ordinateur 250 000 documents enregistrés et de les transférer sur disque compact.
- Cent vingt-six Premières Nations participent maintenant au Programme régional d'administration des terres.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Amélioration des conditions de vie dans les réserves****Activités entreprises...**

- Application de la nouvelle politique sur le logement et accroissement des investissements dans l'innovation en matière de logement et dans les programmes communautaires.
- Accroissement du nombre d'unités de logement conformes aux exigences du Code national du bâtiment.
- Construction de nouvelles écoles et remplacement de certaines écoles.
- Accélération des projets de réparation et de construction des installations communautaires d'alimentation en eau et d'élimination des égouts, et d'autres infrastructures essentielles à la santé et à l'hygiène. L'un des indicateurs de rendement à cet égard sera le nombre de logements alimentés en eau potable et rattachés au réseau d'élimination des eaux usées.

Principales réalisations

- La nouvelle politique sur le logement dans les réserves a été dévoilée le 25 juillet 1996. La nouvelle politique mise sur le partenariat avec les Premières Nations et établit un lien entre le logement et le développement économique des collectivités, la création d'emplois, la formation professionnelle et les partenariats avec le secteur privé. Le financement fédéral attribué aux logements dans les réserves a été accru de 160 millions \$ sur une période de cinq ans, à compter de 1996-1997. Au 31 mars 1997, 94 Premières Nations avaient élaboré des programmes de logement communautaire et des plans visant à améliorer durablement les conditions de logement dans leur collectivité.
- Le nombre des logements dans les réserves est passé de 64 402 en 1990-1991 à 80 443 en 1996-1997 et le nombre de logements convenables (logements qui n'ont besoin ni de réparations mineures ou majeures, ni d'être remplacés) est passé de 44 % à 52 % au cours de la même période.
- En 1996-1997, 41 256 m² de plus se sont ajoutés au parc des établissements scolaires des Premières Nations. En outre, 21 152 m² de locaux scolaires désuets ou non conformes ont été remplacés. Depuis 1991-1992, la superficie des locaux scolaires est passée de 617 789 m² à 782 264 m². De plus, au cours de la même période, des locaux couvrant une superficie totale de 70 768 m² se sont ajoutés, en remplacement d'installations désuètes ou inadéquates.
- Des crédits de plus de 125 millions \$ ont été réaffectés pour accélérer la remise en état des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves, en 1996-1997. Ces fonds s'ajoutent aux 125 millions \$ normalement attribués au titre des immobilisations. En mars 1997, 96 % des maisons dans les réserves étaient raccordées aux services d'aqueduc et 92 % d'entre elles étaient raccordées aux réseaux d'élimination des eaux usées comparativement à 75 % et à 67 % respectivement en 1986-1987.



**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Amélioration des conditions de vie dans les réserves (suite)**

Activités entreprises...

- Accroissement des débouchés économiques et de l'emploi au moyen de nouvelles stratégies de développement économique, de la Stratégie jeunesse et par une utilisation innovatrice du financement des programmes sociaux.
- Réinstallation de la communauté de Davis Inlet.
- Taux de diplomation pour les Indiens inscrits dans les réserves.
- Poursuite du transfert du contrôle des écoles aux Premières Nations.
- Inscription à des programmes d'études postesecondaires.
- Aide au développement et à l'établissement d'organismes de soins à l'enfance et à la famille gérés et contrôlés par les Premières Nations.

Principales réalisations

- Lancement du Programme de placement dans des emplois d'été pour étudiants des Premières Nations et inuit (plus de 3 000 emplois d'été ont été créés ainsi), du Programme des camps d'été en sciences et en technologie pour les Premières Nations et les Inuit (plus de 2 000 jeunes y ont participé) et du Programme d'alternance d'études - travail des Premières Nations, afin d'aider les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuit à acquérir de l'expérience et à se préparer à faire carrière. Compte tenu du succès obtenu par ces programmes, 48 millions \$ ont été versés en février 1997 pour les deux prochaines années, en vue d'élargir les programmes existants et d'en ajouter deux autres, à savoir : le Programme d'acquisition d'une expérience de travail pour les jeunes des Premières Nations et inuit et le Programme des jeunes entreprises des Premières Nations et des Inuit.
- Négociation fructueuse d'une entente sur la réinstallation (signée en novembre 1996) et début des négociations préparatoires à la réalisation du projet.
- Le nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études dans les réserves jusqu'à la douzième année est passé de 42 % en 1986-1987 à 70 % en 1996-1997.
- En 1996-1997, 446 bandes dirigeaient leurs propres écoles, comparativement à 243 en 1986-1987.
- Les inscriptions à des programmes d'études postesecondaires sont passées de 13 196 en 1986-1987 à quelque 27 000 en 1996-1997.
- En 1996-1997, on dénombrait 67 organismes autochtones de services à l'enfance et à la famille, comparativement à 36 en 1990-1991. Une cinquantaine d'autres organisations des Premières Nations ont fait part de leur intérêt à constituer des agences de services d'aide à l'enfance et à la famille, comparativement à 16 en 1990-1991.
- En 1996-1997, les 67 organismes de services d'aide à l'enfance et à la famille qui étaient actifs dispensaient des services à 65 % de la population vivant dans les réserves. Une fois que les organismes actuellement en voie de s'établir, et qui desservent environ 27 % de la population des réserves, seront devenus opérationnels, 92 % de la population des réserves bénéficiera de services de tels organismes.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Amélioration des conditions de vie dans les réserves (suite)****Activités entreprises...**Services fonciers et fiduciaires

(voir la section sur les Services fonciers et fiduciaires dans la partie intitulée Rendement par secteur, pour obtenir plus de précisions; pages 43 à 46)

- Remise en état des sites contaminés dans les terres de réserve.
- Mise en application d'une stratégie de gestion de la conformité avec les dispositions relatives aux ressources naturelles de la *Loi sur les Indiens*, du Règlement sur le bois de construction des Indiens et du Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes.
- Élaboration d'une stratégie de développement durable.

Principales réalisations

- Environ 2 400 problèmes à caractère environnemental ont été répertoriés dans les réserves.
- Une somme de 23 millions \$ a été consacrée à des travaux d'évaluation et de nettoyage.
- Élaboration de lignes directrices s'appliquant à la coupe et à l'enlèvement non autorisés de bois et de minéraux.
- Un projet de stratégie en matière de développement durable a été préparé, après des consultations avec les Premières Nations, les Inuit et la habitants du Nord.

II. Engagements en matière de revendications**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Règlements sur les revendications****Activités entreprises...**

- Finalisation d'une quinzaine de règlements sur les revendications territoriales particulières, assortis de dispositions concernant les droits issus des traités.
- Réalisation de progrès substantiels, ou conclusion d'ententes définitives sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale au Yukon.
- Progrès substantiels vers la conclusion d'ententes-cadres, d'ententes de principe ou d'ententes définitives dans les autres provinces et territoires.

Principales réalisations

- Treize revendications particulières ont été réglées en 1996-1997, ce qui porte le nombre total des règlements intervenus depuis 1985-1986 à 156. Actuellement, 102 revendications particulières font l'objet de négociations.
- Conclusion des négociations avec les Premières Nations de Little Salmon/Carmacks et de Selkirk, des ententes avec ces mêmes Premières Nations ayant été paraphées. Des négociations sont en cours ou sur le point d'être conclues avec les huit autres Premières Nations du Yukon.
- Des progrès ont été réalisés du côté des revendications territoriales; en effet trois ententes-cadres ont été paraphées et 18 ont été signées en Colombie-Britannique en 1996-1997, ce qui porte le nombre total d'ententes-cadres signées à 25.
- Signature d'une entente-cadre avec les Dogrib dans les Territoires du Nord-Ouest en août 1996, l'entente portant à la fois sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.



**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Règlements sur les revendications (suite)**

Activités entreprises...

- Progrès substantiels vers la conclusion d'ententes-cadres, d'ententes de principe ou d'ententes définitives dans les autres provinces et territoires. *(suite)*

- Mise en application de 10 ententes sur des revendications territoriales globales, de quatre ententes sur l'autonomie gouvernementale et règlement de 70 revendications particulières assorties des dispositions concernant les droits issus des traités.

- Amélioration de la gestion des litiges.

Principales réalisations

- Signature d'une entente-cadre sur les revendications territoriales en mars 1996 et d'une entente sur l'autonomie gouvernementale en février 1997 avec la Nation innue.

- Signature d'une entente-cadre avec les Métis de South Slave et avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en août 1996.

- Approbation d'une entente-cadre en avril 1997, entente prévoyant le versement d'une indemnité de 76 million \$, l'attribution de 440 000 hectares de terre en guise de règlement de 19 revendications découlant de droits issus des traités au Manitoba.

- Les rapports annuels pour 1996-1997 portant sur l'application de chacune de ces ententes sur les revendications globales révèlent que des progrès ont été accomplis et que les obligations fédérales qui y sont exposées ont été généralement remplies. Cela témoigne de l'engagement continu de toutes les parties à oeuvrer ensemble à réaliser l'esprit et la lettre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

- En ce qui a trait aux règlements touchant des revendications particulières et des droits issus de traités, l'application des transferts fonciers prévus dans ces règlements progresse lentement mais sûrement.

- Adoption de mesures de coopération avec le ministère de la Justice dans le but d'améliorer la gestion stratégique des litiges impliquant le MAINC, par une évaluation rapide des cas et par l'application des principes de gestion des risques, de manière à ce que les différends soient gérés efficacement, en conformité avec les priorités stratégiques du Ministère, et sur la base de positions juridiques solides.

III. Engagements en ce qui concerne le Programme des Affaires du Nord

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Gestion des intérêts du gouvernement fédéral**

Activités entreprises...

- Création du Nunavut.

Principales réalisations

- Recrutement et nomination d'un commissaire provisoire pour le Nunavut.

- Établissement de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nunavut.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Gestion des intérêts du gouvernement fédéral (suite)****Activités entreprises...**

- Création du Nunavut. (*suite*)

- Apport d'un appui à la détermination du statut politique de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest.

- Transfert de responsabilités fédérales au gouvernement du Yukon.

- Mise en application des règlements sur les revendications et sur l'autonomie gouvernementale.

- Promotion de liens internationaux forts dans le dossier de l'Arctique.

Principales réalisations

- Lancement d'un projet visant à définir le cadre législatif initial du gouvernement du Nunavut.

- Parachèvement de la planification et de la conception des 66 premières unités de logement nécessaires, sur 250.

- Le MAINC a consacré 7,9 millions \$ pour offrir des possibilités de formation et d'emploi sous le régime de la Stratégie unifiée en matière de ressources humaines pour le Nunavut à plus de 450 Inuit en 1996-1997, en vue de préparer les Inuit à assumer plus de 50 % des quelque 600 nouveaux emplois qui seront créés au sein du gouvernement du Nunavut.

- Débat sur la notion d'égalité des sexes au sein de la future assemblée législative et tenue d'un vote public le 26 mai 1997, sur cette question; le vote se révélera négatif.

- Publication d'un rapport du Groupe de travail constitutionnel intitulé *Partners in New Beginning*, au cours de l'automne 1996.

- Le gouvernement du Yukon a indiqué être disposé à aller de l'avant avec la proposition du gouvernement fédéral relative au transfert global de tous les programmes de type provincial relevant des affaires du Nord.

- Deux projets de loi respectivement intitulés *Loi sur les eaux du Nunavut* (projet de loi C-51) et *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) (projet de loi C-80) ont été déposés au Parlement le 14 juin 1996 et le 12 décembre 1996 respectivement; les deux projets seront de nouveau déposés en 1997-1998.

- Établissement, en juillet 1996, de trois offices de cogestion pour le Nunavut, sous le régime du règlement sur la revendication territoriale intervenu.

- Établissement, dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest, d'un certain nombre de nouvelles commissions transitoires, en prévision de l'application de la LGRVM.

- Le Canada, en partenariat avec sept autres nations de l'Arctique, a participé à la fondation du Conseil permanent de l'Arctique en 1996-1997.



**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Gestion des intérêts du gouvernement fédéral (suite)**

Activités entreprises...

- Promotion de liens internationaux forts dans le dossier de l'Arctique. *(suite)*
- Soutien au Programme du service aérien omnibus du Nord (distribution alimentaire).

Principales réalisations

- Le Canada, par l'intermédiaire du MAINC, et de concert avec Affaires étrangères et Environnement Canada, fournit des services de secrétariat au Conseil de l'Arctique pour les deux premières années d'existence, et est à organiser la Conférence internationale sur le développement durable dans le Nord circumpolaire, qui doit avoir lieu à Whitehorse, au Yukon, en mai 1998.
- Des améliorations apportées au Programme ont permis d'éviter d'augmenter les tarifs postaux au titre du transport d'aliments et d'autres denrées essentielles. Le Programme permet de maintenir des prix moins élevés qu'ils ne le seraient, si le Programme n'existait pas.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Promouvoir le développement durable dans le Nord**

Activités entreprises...

- Gestion responsable des ressources.

Principales réalisations

- L'autorisation a été accordée de procéder à l'élaboration d'un Règlement sur l'utilisation des terres minières du Yukon, Règlement qui pourrait entrer en vigueur en 1997-1998.
- Le 8 août 1996, le Ministre annonçait l'acceptation conditionnelle de l'examen environnemental du projet de la société Broken Hill Proprietary (BHP) Diamonds Inc.
- Négociations, entre BHP et les Premières Nations concernées, d'ententes sur les répercussions et les avantages.
- Le 6 janvier 1997, le Ministre signait l'Entente sur l'environnement et le permis d'utilisation des eaux
- Au début de 1997, BHP entamait les travaux de mise en exploitation d'une mine, au coût de plusieurs millions de dollars, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Des modifications ont été apportées au Règlement sur le bois du Yukon; ont notamment été introduits des frais de reboisement et les droits de coupe ont été augmentés.
- Relance des activités pétrolières et gazières dans le sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest, à l'initiative et sous la direction du Programme des affaires du Nord; les efforts dans ce sens ont donné lieu à des engagements pour des travaux totalisant près de 57 millions \$ au cours des deux dernières années.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Promouvoir le développement durable dans le Nord (suite)****Activités entreprises...**

- Gestion responsable des ressources. (suite)

- Protection de l'environnement Arctique.

Principales réalisations

- Soutien des intérêts autochtones face aux efforts déployés par l'Union européenne pour limiter les importations de fourrures d'animaux sauvages et participation à la négociation d'une entente internationale sur des normes de piégeage indolore.

- L'année 1996-1997 était la dernière pendant laquelle s'appliquait la Stratégie pour l'environnement Arctique d'une durée de six ans, stratégie reconnue pour avoir été l'une des plus importantes réalisations du gouvernement fédéral à ce jour au nord du 60^e parallèle.

IV. Engagements au titre du Programme d'administration**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Améliorer nos façons de faire****Activités entreprises...**

- Rationalisation du Ministère.

- Promotion de la représentation des Autochtones au MAINC.

- Adoption de nouvelles façons de faire.

Principales réalisations

- Le nombre d'équivalents temps plein a été réduit; il est passé de 5 645 en 1986-1987 à 3 321 en 1996-1997 (diminution de plus de 40 %).

- En date du 31 mars 1997, la proportion d'employés autochtones au MAINC était de 23 %, comparativement à 20 % il y a trois ans.

- En 1996-1997, le Ministère a lancé les initiatives suivantes :
 - Ajustement des ressources fondé sur nos priorités : cette initiative visait à faire en sorte d'utiliser le plus efficacement possible nos ressources limitées, en tenant compte de nos principales priorités et de nos responsabilités essentielles.
 - Plan d'action pour la Relève : le plan a contribué à améliorer les pratiques du Ministère, par des initiatives de leadership, par l'accroissement de l'emploi des Autochtones et en aidant les employés à s'acclimater aux changements, de même qu'en leur donnant de la formation.
 - Initiative en matière de leadership : établissement du profil du chef de file. Le profil servira d'outil de référence au moment de l'embauchage des gestionnaires pour le Ministère; il aidera à trouver des personnes affichant de grandes qualités de leadership.

**Fournir aux Premières nations, aux gens du Nord et aux autres Canadiens :
Améliorer nos façons de faire (suite)****Activités entreprises...**

- Adoption de nouvelles façons de faire. (suite)

Principales réalisations

- En 1996-1997, le Ministère a lancé les initiatives suivantes : (suite)
 - Changements dans le domaine de l'informatique : le MAINC s'est donné une Vision stratégique en matière de gestion de l'information; cette stratégie changera la façon dont le Ministère interagit avec les Premières Nations et avec les habitants du Nord.
 - L'an 2000 : le Ministère a mené à terme l'étape de planification de l'initiative pour l'an 2000, pour s'assurer qu'en prévision de cette échéance, les ordinateurs et les logiciels du MAINC pourront continuer de fonctionner normalement.
 - Le Ministère a conclu 37 ententes entre juin 1995 et octobre 1996 avec 73 Premières Nations pour la tenue de projets pilotes pour la mise à l'essai de nouvelles ententes de transferts financiers.
 - Le regroupement (rationalisation) des ententes de financement du gouvernement fédéral réduira le fardeau administratif des Première Nations; un chèque sera émis chaque mois, dans le cadre d'une seule entente, devant faire l'objet d'une seule vérification.
 - Programme de sensibilisation : le Ministère a lancé un programme de sensibilisation du grand public pour mieux familiariser les Canadiens avec les progrès qui se font dans de nombreux dossiers touchant les Autochtones et le Nord, de même que pour montrer les réalisations des Autochtones.



RENDEMENT, PAR SECTEUR

Programme des affaires indiennes et inuit

Aperçu

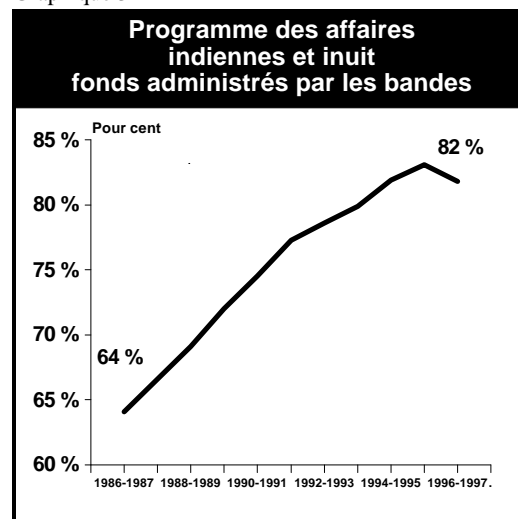
Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le Programme des affaires indiennes et inuit comprend deux grands secteurs d'activité : les Services aux Indiens et aux Inuit et les Revendications.

- Les **Services aux Indiens et aux Inuit** comprennent le financement destiné aux Premières Nations afin d'assurer la santé des collectivités en leur donnant accès aux mêmes services de base (notamment l'éducation, les services sociaux et les infrastructures communautaires, que ceux qui sont fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Les programmes pour les Indiens et les Inuit comprennent également les Services fonciers et fiduciaires qui ont pour mandat d'aider financièrement les Premières Nations et d'acquitter des obligations fiduciaires particulières qui découlent des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois pertinentes.
- Le **Service des revendications** négocie et règle les revendications globales qui ont été acceptées; il veille à ce que le gouvernement s'acquitte de ses obligations juridiques en réglant les griefs historiques par la voie de la négociation et par le règlement des revendications particulières; il supervise la mise en application des ententes sur les revendications; fournit des fonds de recherche destinés aux requérants autochtones; appuie le ministère de la Justice afin de régler les cas litigieux qui touchent les Premières Nations.

En 1996-1997, les grandes priorités des Services aux Indiens et aux Inuit et des Revendications ont été d'aider les Premières Nations à : améliorer leurs conditions de vie dans les réserves; mettre en oeuvre le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale; conclure des règlements justes, dans le but d'établir une certitude quant au régime de tenure des terres, aux droits ancestraux et aux titres sur les terres; régler les griefs. Encore cette année, le Ministère s'est employé à favoriser l'émergence de relations renouvelées entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, les Premières Nations assument la responsabilité de la prestation de presque tous les programmes fédéraux financés par le MAINC. Le Programme des affaires indiennes et inuit continue d'exercer principalement un rôle d'organisme de financement, 82 pour cent du financement de programme qu'il verse étant destiné directement aux Premières Nations et à leurs organisations, dans le cadre d'ententes de financement (graphique 3).

Graphique 3





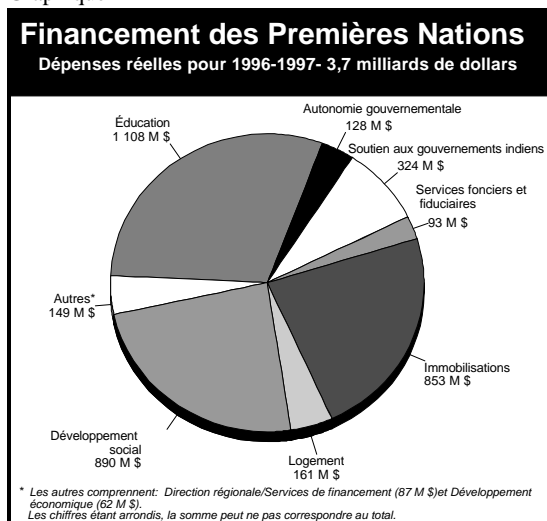
Parallèlement, le Ministère a continué à privilégier davantage les programmes communautaires, l'objectif étant d'aider les Premières Nations et les Inuit à offrir à leurs collectivités des services de base de type provincial qui reflètent à la fois leur culture et leurs valeurs et qui se comparent aux services dont bénéficient les communautés

environnantes. En outre, on a accordé une attention particulière aux mécanismes de reddition de comptes et de contrôle et mis davantage l'accent sur l'acquisition de capacités et l'établissement de partenariats propres à aider les Premières Nations à combler leurs aspirations.

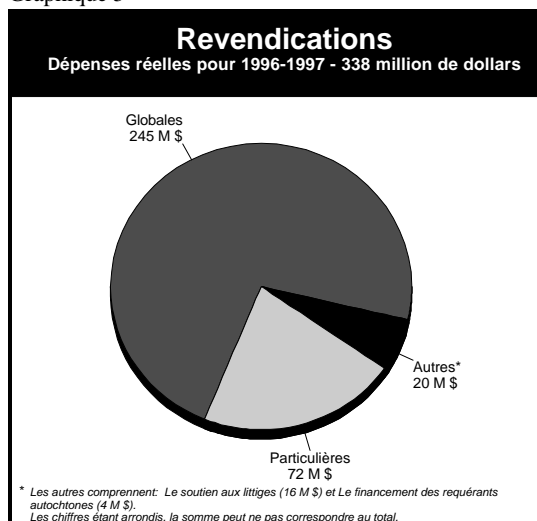
Combien cela a-t-il coûté? (en millions de dollars)					
Activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Services aux Indiens et aux Inuit (voir graphique 4)	3 012,6	3 212,3	3 427,3	3 617,0	3 705,5
Revendications (voir graphique 5)	347,3	332,7	361,5	370,2	337,8
Total	3 359,9	3 545,0	3 788,8	3 987,1	4 043,4

Note : Les chiffres ayant été arrondi, la somme des colonnes peut ne pas correspondre au total indiqué.

Graphique 4



Graphique 5





Services aux Indiens et aux Inuit

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

L'objectif des Programmes pour les Indiens et les Inuit est double : aider les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuit à combler leurs besoins et leurs aspirations en ce qui touche la réalisation de l'autonomie gouvernementale, l'économie, l'éducation, la culture, la société et le développement communautaire, d'une part, et remplir les obligations constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières Nations et la population inuit, d'autre part. Cela étant, les ressources et les énergies ont été déployées en fonction de trois priorités, à savoir conclure des ententes négociées en matière d'autonomie gouvernementale, raffermir la responsabilisation et améliorer les conditions de vie dans les réserves. En outre, le Ministère a continué à s'acquitter des obligations juridiques du Canada, par l'intermédiaire des Services fonciers et fiduciaires.

Conclure des ententes d'autonomie gouvernementale

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

En 1996-1997, le Ministère a mené des négociations en vue de conclure un certain nombre d'ententes avec les Premières Nations, avec les provinces et les gouvernements territoriaux et à mettre en oeuvre ces ententes dans les domaines touchant l'autonomie gouvernementale, tels que l'éducation, la gestion des terres et les modes optionnels de financement, en conformité avec la nouvelle Politique sur le droit inhérent.

droit inhérent (à l'autonomie gouvernementale).

- Poursuivre les pourparlers à la Table ronde Mohawks/Canada.
- Poursuivre les travaux avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et la province de la Saskatchewan en ce qui concerne le dossier de l'administration de la justice.
- Parvenir au plus tôt à une entente sectorielle dans le cadre de l'Initiative touchant la fermeture du bureau régional du Manitoba.

Principaux engagements pour 1996-1997

- Finaliser l'entente sectorielle avec les Mi'kmaq en matière d'éducation.
- Finaliser jusqu'à 12 Ententes découlant du

Qu'avons-nous réalisé en 1996-1997?

En dépit du fait que la conclusion d'ententes d'autonomie gouvernementale exige parfois plusieurs années de travail, dans l'ensemble,



le Ministère a réalisé des progrès importants par rapport à ses engagements en 1996-1997. Parmi ces réalisations, dont l'énoncé détaillé figure dans le Résumé du rendement du Ministère (page 20), mentionnons principalement : la signature par neuf des treize Premières Nations de la Nouvelle-Écosse de l'Entente avec les Mi'kmaq en matière d'éducation; le traitement de plus de 80 dossiers de négociation qui en sont à différentes étapes, la conclusion de 25 ententes-cadres et la conclusion d'ententes définitives avec deux Premières Nations du Yukon (Selkirk et Little Salmon/ Carmacks); d'autre part, dans le cas des travaux de la Table ronde Mohawks/Canada, les pourparlers ont été entamés en vue de l'élaboration d'une entente-cadre en matière d'autonomie gouvernementale au sujet de la santé et au sujet d'une proposition soumise en matière d'administration de la justice; par ailleurs, 13 projets dans le domaine de la justice dans les réserves de la Saskatchewan

ont bénéficié d'un financement fédéral-provincial.

Le rendement du Ministère par rapport aux engagements qu'il a pris en ce qui concerne les revendications, et en particulier les revendications globales, témoigne éloquemment du soutien senti que le Ministère apporte à la cause de l'autonomie gouvernementale.

Où allons-nous?

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale et la mise en oeuvre des ententes à cet égard se déroulent en conformité avec les engagements qui avaient été pris. Nous continuerons à travailler en partenariat avec les groupes autochtones, avec les provinces et les territoires pour parvenir à des ententes sur l'autonomie gouvernementale et pour en assurer la mise en oeuvre.

Raffermir la responsabilisation

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

En 1996-1997, le Ministère a poursuivi ses efforts dans le but d'améliorer la qualité et l'actualité des vérifications financières produites par les Premières Nations et dans le but de mieux repérer les situations problématiques, et d'en assurer un meilleur suivi. Les efforts ont surtout porté sur le respect des règles comptables et sur les mécanismes principaux que le gouvernement du Canada met en oeuvre à cet égard, tout en permettant aux Premières Nations d'appliquer ces règles d'une façon qui reflète leurs traditions et de leurs situations particulières.

Principaux engagements en 1996-1997

- Assortir toutes les ententes de financement d'un ensemble d'exigences élevées en matière de rapports, à compter de 1997-1998, en conformité avec les exigences de l'Institut canadien des comptables agréés en la matière.
- Accroître le pourcentage des vérifications sans réserve dont font l'objet les Premières Nations, pour porter ce pourcentage à 80 pour cent en 1998-1999, sous réserve de la mise en application fructueuse de la nouvelle norme de comptabilité et de vérification du secteur public s'appliquant aux administrations locales, d'ici les deux prochaines années.

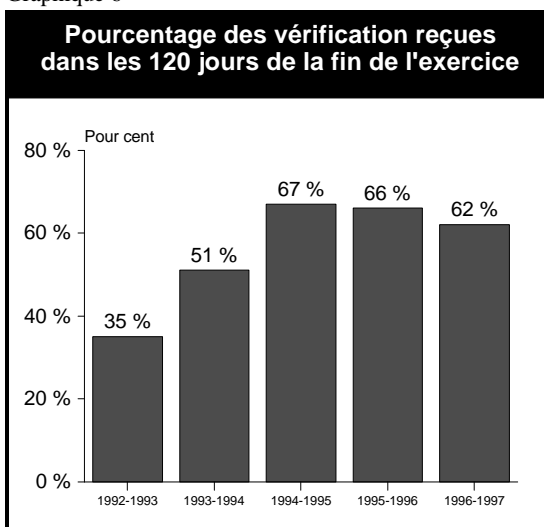


Qu'avons nous réalisé en 1996-1997?

De manière générale, le Ministère a continué à améliorer ses résultats par rapport aux années précédentes. De façon particulière, l'année 1996-1997 a marqué le début de la mise en application de la norme de comptabilité et de vérification du secteur public; la mise en oeuvre devait prendre fin en 1997-1998.

L'un des principaux outils de reddition de comptes pour les Premières Nations réside dans la vérification financière. Au cours des dernières années, les Premières Nations ont considérablement amélioré leurs systèmes de gestion financière et l'actualité de leurs rapports. Soixante-deux pour cent des vérifications sont maintenant produites moins de 120 jours après la fin de l'exercice, comparativement à seulement 35 pour cent en 1992-1993 (graphique 6).

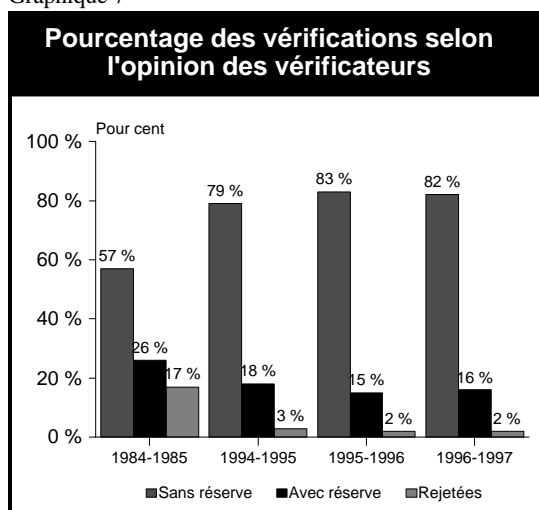
Graphique 6



Depuis 1984-1985, la proportion des vérifications financières touchant les Premières Nations qui ont reçu une opinion de vérification sans réserve par un vérificateur indépendant et accrédité est passée de 57 pour cent à 82 pour cent (graphique 7). En outre, le contenu des rapports de vérification est

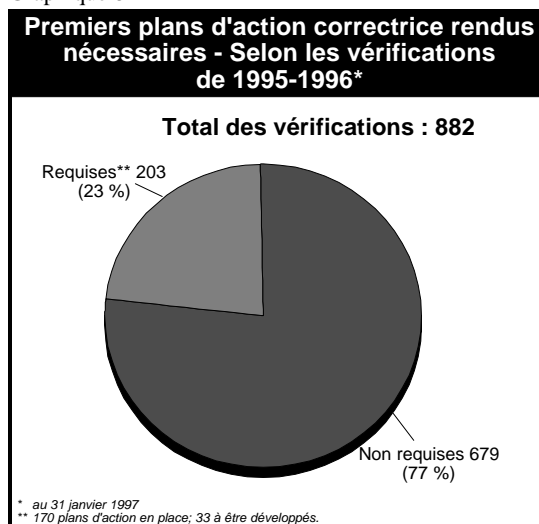
maintenant divulgué aux membres des collectivités, et de plus en plus ils sont livrés au gouvernement fédéral dans les délais impartis.

Graphique 7



Le MAINC examine toutes les vérifications qui sont soumises par les Premières Nations. Dans la plupart des cas, la vérification répond aux exigences du Ministère. La majorité des Premières Nations administrent en fait leurs finances de manière efficace; quatre vérifications sur cinq ne requièrent aucune forme de suivi (graphique 8).

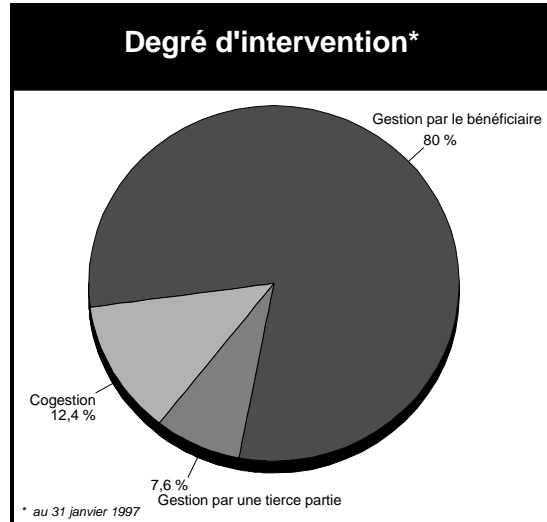
Graphique 8





Dans certains cas toutefois, la vérification peut révéler des problèmes, ou encore une Première nation pourra être trop lourdement endettée. (Les Premières Nations font principalement l'utilisation du crédit aux fins du logement). Dans son examen des rapports de vérification, le MAINC s'efforce de mesurer le degré d'endettement, pour déterminer s'il est acceptable. Si la vérification révèle un problème potentiellement sérieux, le Ministère demande que soit produit un plan de redressement de la gestion. Dans seulement 34 cas, le MAINC a exigé une entente de cogestion ou demandé que certains problèmes sérieux soient confiés à la responsabilité d'un gestionnaire tiers (graphique 9).

Graphique 9



Où allons-nous?

Au cours des années à venir, des mesures seront prises afin de raffermir l'exercice de la fonction gouvernementale au niveau des collectivités, de mettre au point des

indicateurs de résultats de haut niveau et on passera à un financement global pour faire en sorte d'assurer la participation de l'ensemble de la collectivité et pour que cette dernière acquière de l'expérience dans l'application responsable des programmes.

Amélioration des conditions de vie dans les réserves

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

Le Ministère a poursuivi ses efforts dans le but de s'acquitter de son engagement d'aider les Premières Nations à améliorer leurs conditions de vie dans les réserves.

Les Premières Nations ont reçu du financement pour la construction, l'exploitation, la rénovation et l'entretien d'installations communautaires de base, telles que les réseaux d'aqueduc et d'égout, des routes, des installations d'électricité, des écoles, des immeubles communautaires et des

services de protection contre les incendies comparables aux services de même nature que reçoivent des collectivités non autochtones de taille comparable, de la part des gouvernements provinciaux et municipaux.

Les Premières Nations ont également reçu de l'aide financière pour combler des besoins fondamentaux de leurs résidents en terme de logements, en conformité avec la nouvelle Politique sur le logement.

En ce qui concerne le développement et les avantages socioéconomiques, le Ministère a poursuivi ses efforts de collaboration avec les Premières Nations dans le but de trouver de



nouvelles façons d'utiliser le financement destiné à l'assistance sociale, de façon à intégrer les politiques et programmes de développement social et économique et à réduire la dépendance à l'égard des programmes sociaux. De plus, en 1996-1997, les efforts liés aux engagements en matière d'éducation se sont poursuivis et on s'est employé de manière particulière à mieux faire connaître la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et pour encourager les entreprises autochtones à rechercher des débouchés contractuels fédéraux.

Le MAINC travaille en collaboration avec les autres ministères fédéraux, et en particulier avec ceux qui étaient associés à la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, pour améliorer l'intégration des programmes, la coordination et les mécanismes de prestations de façon à aider les Premières Nations, les Inuit et les Innus à profiter des possibilités de développement économique qui s'offrent à elles.

Principaux engagements pour 1996-1997

Le Ministère s'est engagé à soutenir financièrement les Premières Nations dans les matières suivantes :

- Comblent leurs besoins en matière de logement en adoptant une nouvelle Politique sur le logement et en accroissant l'investissement dans l'innovation en matière de logement et dans les programmes de logements communautaires.
- Accélération du programme de remise en état et de construction des infrastructures d'eau et d'égout essentielles à la sécurité et à l'hygiène.

- Créer des débouchés économiques et de l'emploi par de nouvelles stratégies en matière de développement économique, grâce à la Stratégie jeunesse et à l'utilisation innovatrice du financement social.
- Réinstallation de la communauté de Davis Inlet.
- Prestation des services de base de type provincial aux communautés autochtones, ce qui comprend l'éducation élémentaire/secondaire, les services sociaux, les installations communautaires et l'administration des bandes.

Qu'avons-nous réalisé en 1996-1997?

Bien que des progrès substantiels aient été réalisés, dans l'ensemble, notre rendement a souffert des énormes écarts dans les conditions socioéconomiques qui existent dans les réserves, en regard des conditions dont jouissent la plupart des Canadiens. En 1996-1997, comme en témoigne le Résumé du rendement du Ministère (pages 23 à 25), le Ministère a honoré ses engagements pour ce qui est d'améliorer les conditions de vie dans les réserves.

Logement : En 1996-1997, le Ministère a mis en application une nouvelle Politique sur le logement fondée sur quatre éléments clés : le contrôle par les Premières Nations; le développement des capacités locales; le partage des responsabilités et un accès amélioré à des sources de fonds privés. Cette nouvelle politique devrait à la fois améliorer les conditions de logement tout en stimulant le développement économique et la création d'emplois dans les réserves.

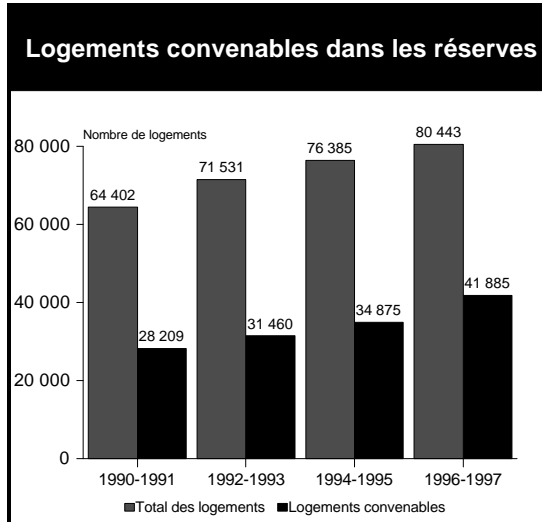
Le nombre total d'unités de logements dans les réserves est passé de 64 402 en 1990-1991 à 80 443 en 1996-1997 (graphique 10).



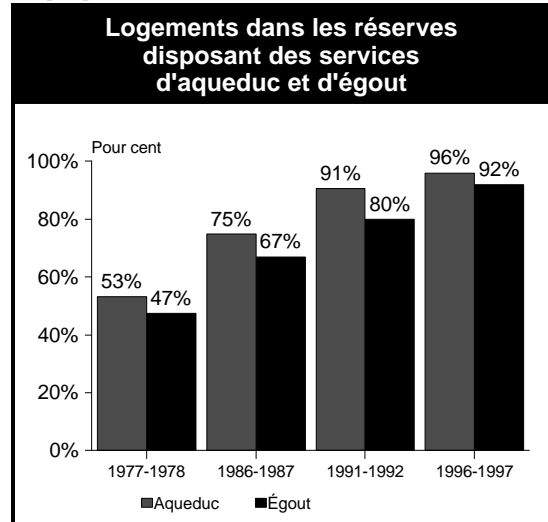
Au cours de la même période, le nombre de logements convenables est passé de 28 209 (44 %) à 41 885 (52 %). En 1996-1997, 2 487 unités de logements ont été parachevées et 4 222 ont été rénovées.

Infrastructures : En 1996-1997, nous avons assisté à l'accélération continue des travaux de remise en état et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égout essentiels à la santé et l'hygiène (graphique 12).

Graphique 10



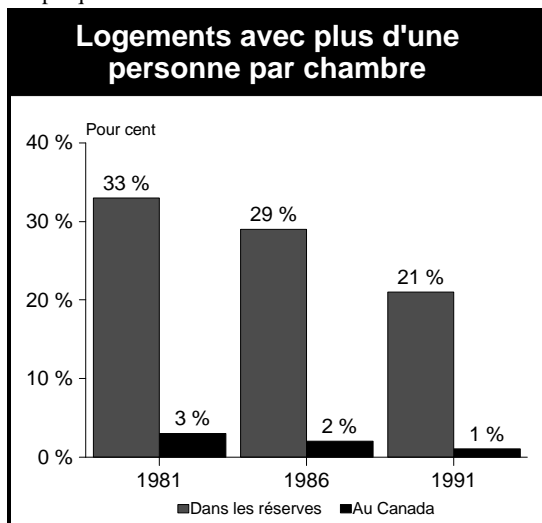
Graphique 12



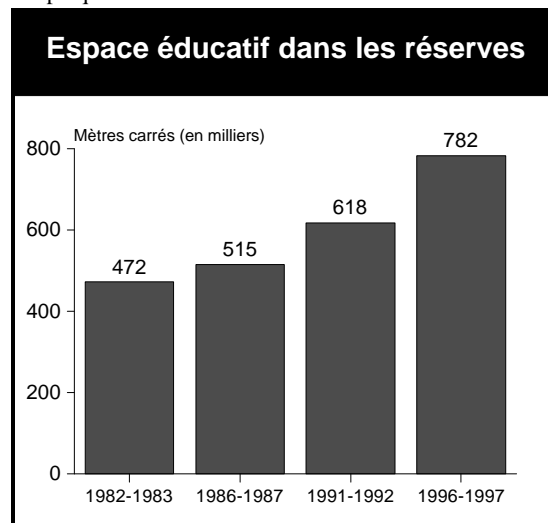
Le surpeuplement des logements continue de poser un problème (graphique 11). Il met en danger la santé et la sécurité des personnes et des familles, et est à l'origine d'un grand nombre des problèmes sociaux que vivent les réserves.

De plus, on a continué d'améliorer le financement destiné à l'amélioration des routes dans les réserves et à l'expansion des locaux scolaires dans les réserves (graphique 13).

Graphique 11



Graphique 13





Dans les domaines du développement et des avantages socioéconomiques, les réalisations ont été plus difficiles à mesurer compte tenu de la longue période sur laquelle les changements sont échelonnés et compte tenu du fait qu'en ce domaine il faut compter avec les influences extérieures. Les résultats en ces domaines ont continué d'être tributaires de la démographie, des conditions économiques et des restrictions financières.

Conditions socioéconomiques : Il convient de souligner à cet égard les programmes innovateurs pour la jeunesse que Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a mis de l'avant et la conclusion des négociations pour la réinstallation de la communauté de Davis Inlet.

Le MAINC a versé 44,2 millions \$ à 437 organisations communautaires de développement économique (ODEC), dans des collectivités autochtones, inuit et innues. Les ODEC ont aidé leurs collectivités respectives à définir et à réaliser leurs objectifs économiques, au moyen d'activités de développement des entreprises, de l'emploi et des ressources. Les résultats du programme pour 1996-1997 comprennent la formation de 4 011 personnes qui ont par la suite réussi à se trouver des emplois rémunérateurs et la création de 5 009 emplois dans de nouvelles entreprises et dans des entreprises en expansion.

Le Ministère a fourni 4,7 millions \$ à des Premières Nations pour 151 projets de négociations sur l'accès aux ressources, pour les besoins de la négociation de l'accès à des initiatives de développement des ressources du secteur privé, dans les réserves et à l'extérieur de ces dernières, et pour la création de débouchés économiques pour les sociétés autochtones d'art et d'artisanat, notamment par exemple par l'aide apportée à la participation à deux foires commerciales, à

savoir « Tendance 97 » (Francfort) et « Atelier 97 » (Paris).

Le Ministère a également créé un Fonds d'intégration en 1996, dont l'objet était d'apporter une aide financière aux Premières Nations, aux Inuit et aux Innus pour que ces derniers puissent profiter des occasions d'affaires lorsqu'ils ne disposent pas des capitaux propres suffisants pour attirer des partenaires commerciaux ou pour obtenir du financement par emprunt pour la mise en place de coentreprises viables. Seize projets d'entreprises (touchant un large éventail d'activités allant du tourisme et de l'aquaculture à l'élevage du bison, en passant par le camionnage et les projets d'exploitation forestière) ont été approuvés en 1996-1997; leur coût représentait environ 2,0 millions \$.

Le MAINC, avec le concours de la Commission canadienne du tourisme et Entreprise autochtone Canada, vient en aide à l'industrie du tourisme autochtone pour le développement des ressources en marketing et en promotion, pour la mise en place de systèmes de communication efficaces, de ressources pour l'évaluation et le développement de l'industrie, ainsi que pour le développement des ressources humaines dans ce domaine.

Éducation : Dans ce domaine, des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années en vue du transfert de la responsabilité de l'éducation aux communautés des Premières Nations. En 1996-1997, on dénombrait 446 écoles administrées par des bandes, comparativement à 243 en 1986-1987 (graphique 14).

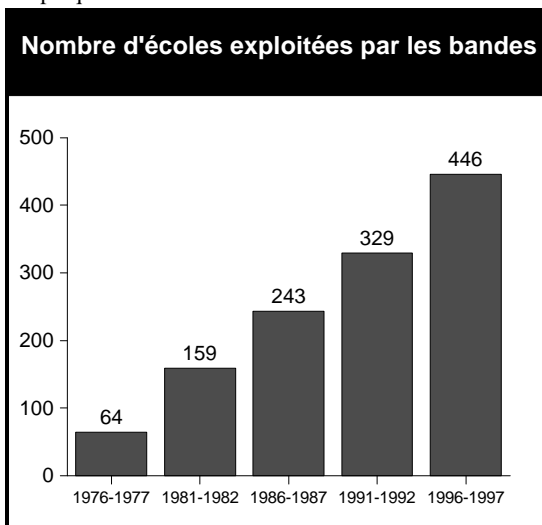
De plus en plus d'étudiants autochtones terminent leurs études secondaires et s'engagent ensuite dans un programme d'éducation postsecondaire; toutefois, les taux de diplomation des élèves des Premières



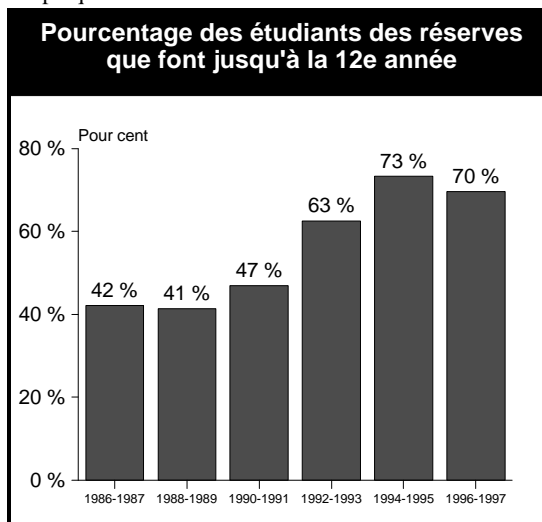
Nations sont inférieurs aux moyennes nationales même si par contre il y a amélioration (graphiques 15 et 16).

Le graphique 17 révèle une croissance continue du nombre d'élèves de l'élémentaire/secondaire et le graphique 18 montre l'incidence de cette croissance sur les écoles des bandes.

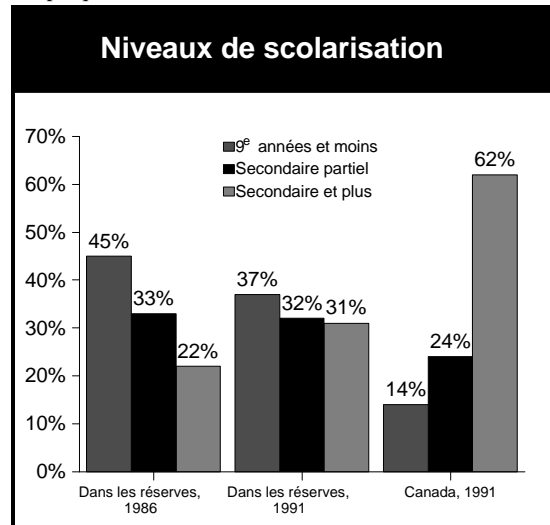
Graphique 14



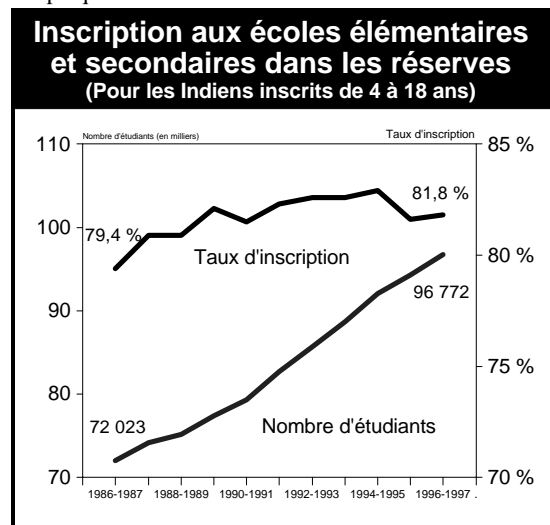
Graphique 15



Graphique 16

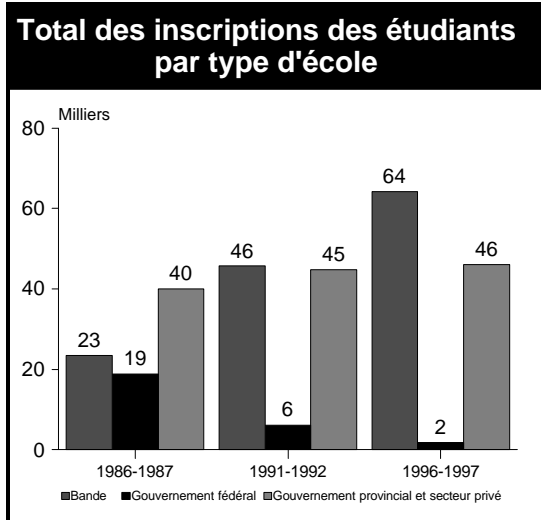


Graphique 17





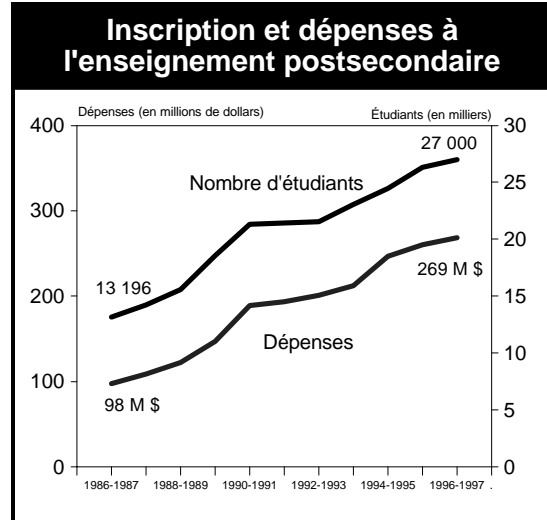
Graphique 18



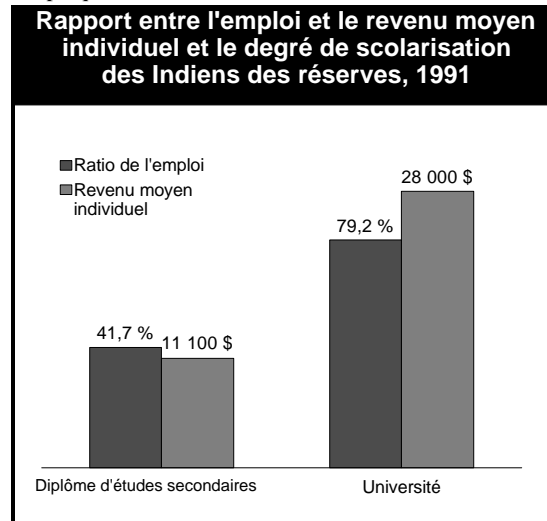
Depuis 1986-1987, le budget de l'enseignement postsecondaire est passé de 98 millions \$ à 269 millions \$ (graphique 19). Une partie importante de cette augmentation (20 millions \$) a permis à environ 2 800 étudiants qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune aide financière de fréquenter le collège ou l'université; le gouvernement réalisait en cela l'un des engagements qu'il avait énoncés dans le Livre rouge. L'inscription des élèves des Premières Nations a augmenté substantiellement; il est passé de 13 196 élèves en 1986-1987 à environ 27 000 en 1996-1997.

Les données sur l'emploi des Indiens inscrits vivant dans les réserves sont substantiellement plus élevées pour les diplômés du postsecondaire, à 79,2 %, qu'elles ne le sont pour les diplômés du secondaire, à 41,7 % (graphique 20). Les avantages de l'éducation vont bien au-delà des possibilités d'emploi qu'elles apportent aux élèves; les diplômés, avec les nouvelles compétences et aptitudes qu'ils acquièrent, représentent de précieux atouts pour leurs collectivités.

Graphique 19



Graphique 20



Développement social : L'évolution de la démographie dans les réserves a continué à mettre à mal les budgets des services sociaux. En 1996-1997, environ 116 500 membres de familles et 36 200 personnes seules (moyenne totale de 152 700 bénéficiaires) dépendaient de l'aide sociale chaque mois, pour une partie essentielle de leur revenu. Le Ministère est à la recherche de nouvelles façons d'utiliser le financement pour l'assistance sociale de façon à intégrer les politiques et les programmes de



développement économique et social, dans le dessein de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

En 1996-1997, 67 organismes autochtones d'aide à l'enfance et à la famille étaient en activité au Canada. Une cinquantaine d'autres organisations des Premières Nations ont fait part de leur intérêt à constituer des agences de services d'aide à l'enfance et à la famille.

En outre, en 1996-1997, l'aide financière a été attribuée pour le soutien de 506 membres de Premières Nations résidant dans des institutions et pour fournir des soins à domicile à 5 302 personnes, dans 502 communautés des Premières Nations.

Soutien aux administrations indiennes : Le soutien aux administrations indiennes verse des subventions aux Premières Nations pour aider ces dernières à absorber les frais généraux liés à la prestation de services de type municipal aux collectivités. Ces coûts comprennent : les salaires et les avantages au personnel administratif des Premières Nations; les frais de déplacement et les dépenses de formation; les dépenses de location de locaux et les services communs destinés aux employés des Premières Nations qui assurent la prestation des services financés par le Ministère; les honoraires des

représentants élus; les régimes de retraite privés et autres avantages. Le MAINC finance également les salaires et d'autres coûts liés à la prestation de services consultatifs offerts par les conseils de bande à leurs Premières Nations membres.

En 1996-1997, 631 bandes ou conseils communautaires dispensaient des services à différentes collectivités. En outre, 80 conseils tribaux fournissaient des services consultatifs et d'autres services à 513 Premières Nations membres affiliées et à leurs communautés. À l'échelle nationale, 467 régimes de retraite ont bénéficié d'un financement en 1996-1997.

Où allons-nous?

Le Ministère continuera à appuyer les Premières Nations dans leurs efforts pour prendre de plus en plus en main leurs propres destinées et pour concevoir elles-mêmes les solutions à leurs problèmes. Le nécessaire sera fait pour que des progrès se poursuivent dans ces domaines dans les années à venir, et on continuera à explorer la possibilité d'un recours accru à des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme DRHC et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.



Services fonciers et fiduciaires

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

Les Services fonciers et fiduciaires (SFF) ont pour mandat de remplir plusieurs des obligations législatives et fiduciaires de la Couronne à l'égard des Premières Nations. Ces devoirs et obligations découlent de la *Loi constitutionnelle de 1867 et de 1982*, des traités, de la *Loi sur les Indiens*, de la *Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens*, et d'autres lois fédérales. Ce secteur appuie le programme d'autonomie gouvernementale du MAINC en continuant à consolider les communautés autochtones par le transfert des responsabilités et par l'établissement de partenariats avec les Premières Nations. Le résultat attendu de l'exercice est de s'acquitter des obligations fiduciaires et des devoirs législatifs du gouvernement et de fournir au gouvernement des Premières Nations les instruments dont ils ont besoin pour pouvoir assumer de plus en plus la responsabilité des décisions qui les touchent directement. Cela suppose que l'on aide les Premières Nations à réaliser le développement durable dans la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leurs revenus, tout en protégeant l'environnement.

Principaux engagements pour 1996-1997

Conclure des ententes sur l'autonomie gouvernementale

- Déposer de nouveaux projets de loi visant à accroître les pouvoirs des collectivités.
- Promouvoir le transfert des responsabilités.
- Améliorer la capacité de gestion.

Améliorer les conditions de vie dans les réserves

- Remettre en état les sites contaminés, dans les terres de réserve.

- Appliquer une stratégie propre à assurer la conformité avec les dispositions de la *Loi sur les Indiens* touchant les ressources naturelles, avec le Règlement sur le bois de construction des Indiens et le Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes.
- Élaborer une stratégie de développement durable.

Qu'avons-nous réalisé en 1996-1997?

Dépôt d'une nouvelle loi visant à accroître les pouvoirs des collectivités

La *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* : cette nouvelle loi fournira aux Premières Nations participantes la possibilité d'adhérer à un nouveau régime de gestion des terres qui leur attribuera une plus grande maîtrise de la gestion de leurs terres et de leurs ressources. Conjointement avec le Ministre, les chefs de 14 Premières Nations ont signé une entente-cadre le 12 février 1996, à laquelle il sera donné effet par la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* proposée et approuvée par chacune des Premières Nations participantes, dans le cadre du processus d'adhésion par approbation des collectivités. Le projet de loi a été déposé en décembre 1996 mais est mort au feuillet en raison du déclenchement des élections et il devrait être de nouveau déposé au Parlement au cours de l'automne 1997.

Projet de modification de la *Loi sur les Indiens* : le projet avait pour but d'abroger les dispositions les plus offensantes de la *Loi sur les Indiens*. Les modifications proposées auraient eu pour effet d'améliorer et de moderniser la *Loi sur les Indiens* de manière à promouvoir le contrôle au niveau des collectivités, à favoriser l'activité économique dans les réserves et à conférer aux Premières Nations une autonomie financière accrue.



Ce projet a été lancé lorsque le Ministre a écrit à toutes les Premières Nations et à toutes les organisations autochtones en avril 1995 afin de solliciter leur appui et leurs suggestions en vue de modifier la *Loi sur les Indiens*. Au terme des consultations menées auprès des Premières Nations, 64 amendements ont été soumis. Le Ministre a reçu l'autorisation de rédiger le projet, de la part du Cabinet en juin 1996.

Le projet de modification de la *Loi sur les Indiens* a donné lieu au dépôt du projet de loi C-79 intitulé *Loi sur la modification facultative de l'application de la Loi sur les Indiens*. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes par l'honorable Ronald A. Irwin le 12 décembre 1996, mais il est mort au feuillet lorsque les élections ont été déclenchées.

Promotion du transfert des responsabilités

Successions des Indiens : En 1996-1997, environ 54 pour cent des successions des Indiens étaient administrés par des membres de la famille des personnes décédées. Il s'agit d'une diminution de 6 % depuis septembre 1995 (diminution qui s'explique par le fait que les membres des familles concernées ne veulent pas assumer cette responsabilité et que le recours à des conseillers en cette matière serait dispendieux).

Argent des Indiens : Mise en application fructueuse d'un système national informatisé pour l'administration du paiement des avantages découlant des traités dont bénéficient les Indiens.

Élections : 308 Premières Nations sur 608 tiennent maintenant leurs élections selon leur propre code électoral.

Inscription des Indiens : En date du 4 juin 1997, 526 Premières Nations sur 608 administraient elles-mêmes le Programme d'administration du Registre des Indiens. Quarante-sept administrateurs du Registre des Indiens (RAI) ont obtenu l'accès au Registre

informatisé des Indiens en mode de lecture, au nom de 112 Premières Nations bénéficiant de cet accès.

Imagerie électronique : À titre de mesure d'appui préalable au transfert de l'administration du Système d'enregistrement des terres des Indiens, le Registre des terres indiennes a mené à terme la création d'une version numérique de son registre, à l'aide de la technologie de l'imagerie électronique. Jusqu'ici, plus de 250 000 documents enregistrés peuvent maintenant être visionnés sur ordinateur. Il est maintenant possible de copier des documents produits par imagerie électronique et se rapportant aux Premières Nations sur des disques compacts. Le nombre de Premières Nations qui participent au Programme régional d'administration des terres est passé de 114 à 126, et le nombre de celles qui participent au Programme de délégation de la gestion des terres est passé de 15 à 16.

Mécanismes de surveillance et d'assurance de la conformité des baux et permis : en prévision du transfert de responsabilité, WINLANDS, un progiciel de suivi des transactions foncières dans les réserves, y compris des baux et des permis, est en voie de mise en service dans la plupart des régions, le projet devant être parachevé au cours de l'exercice 1997-1998. Une Première nation de la Colombie-Britannique a également accès à WINLANDS.

Amélioration de la capacité de gestion

Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Premières Nations (projet pilote) : un protocole d'entente particulier en faveur des Premières Nations productrices de pétrole a été signé entre le Ministre et les Premières Nations de White Bear, Horse Lake, Blood, Siksika et Dene Tha'. L'Initiative consiste en un projet pilote en trois étapes visant à permettre à ces Premières Nations d'acquérir une expérience pratique de la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières en prévision que ces dernières assument le contrôle des fonctions de gestion pétrolière et gazière



qu'assume actuellement Pétrole et Gaz des Indiens du Canada (PGIC). En juin 1996, 20 étudiants provenant des Premières Nations participant au projet pilote ont obtenu leur certificat en administration des terres pétrolières du Southern Alberta Institute of Technology. En 1996-1997, les Premières Nations participantes ont individuellement acquis des compétences dans la cogestion de tous les aspects concernant les pratiques d'exploitation en surface, sous la surface et les questions environnementales. Une deuxième étape du projet est devenu en cours de route une étape d'intensification de la cogestion, sous le régime de la réglementation actuelle, et cette étape doit commencer à la fin de 1997.

Commission de cogestion de PGIC : le 3 juin 1996, un protocole d'entente avec le Conseil des ressources des Indiens (CRI) consacrait l'établissement d'un conseil d'administration chargé de cogérer PGIC. Le conseil est formé de six directeurs provenant des Premières Nations et choisis par le CRI, ainsi que de trois personnes nommées par le gouvernement fédéral. Le mandat du Conseil est de définir les orientations sur les questions touchant les politiques, les plans et les priorités de PGIC, l'objectif visé à longue échéance étant d'en arriver à transférer le contrôle du pétrole et du gaz aux Premières Nations.

En 1996, les niveaux d'activité pétrolière et gazière sur les terres indiennes sont demeurés élevés : 119 puits ont été forés; la production pétrolière a augmenté de 12 %; la production de gaz a augmenté de 2 %; les revenus tirés des redevances versées aux Premières Nations pour la production de pétrole et de gaz se sont élevés à 79,2 millions \$; les revenus totaux perçus, y compris les bonifications, les indemnités et les locations se sont élevés à 91,7 millions \$.

Fiscalité : Grâce au soutien apporté par le Conseil consultatif sur la fiscalité indienne (CCFI), 59 Premières Nations ont adopté des règlements d'imposition visant les intérêts

immobiliers détenus dans leurs terres de réserve, cependant que 23 Premières Nations percevaient des subventions tenant lieu de taxes foncières de la part de compagnies de téléphone et d'hydroélectricité. Cette activité a généré environ 18 millions de dollars par année en revenus de taxes. Le CCFI prévoit que les revenus à cet égard dépasseront les 22 millions de dollars en 1997-1998.

Le CCFI et la Fédération des municipalités canadiennes ont également institué le Centre pour les relations entre les municipalités et les Autochtones. Le Centre se veut une tribune nationale de promotion des rapports entre les municipalités et les Autochtones et se donne pour mandat d'identifier les meilleures pratiques dans le domaine des relations intergouvernementales, à l'échelle locale.

Remise en état des sites contaminés dans les terres de réserve

Répertoire des problèmes environnementaux et plan correcteur : Environ 2 400 problèmes environnementaux ont été répertoriés dans les réserves en date du 31 mars 1997. En 1996-1997, environ 23 millions \$ ont été investis dans l'évaluation et le nettoyage des sites contaminés dans les réserves, dans des programmes de formation en prévention pour la manutention des produits combustibles, des déchets dangereux et pour la gestion des crises mineures touchant l'environnement.

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens (FAPEI) : le FAPEI verse un soutien financier aux Premières Nations pour que ces dernières puissent s'attaquer aux problèmes environnementaux à caractère opérationnel qui touchent les réserves et les territoires traditionnels. En 1996-1997, le FAPEI a financé 45 projets représentant des coûts totaux de 1,3 millions \$. Les projets comprennent six projets pilotes visant la mise en place de systèmes de gestion environnementale (SGE) dans 60 collectivités des Premières Nations. Les SGE se veulent un cadre opérationnel conçu pour aider un ministère, un organisme ou une Première



nation à gérer son programme environnemental et à dresser un bilan de son rendement environnemental et à produire des communications sur le sujet.

Application d'une Stratégie de gestion de la conformité aux dispositions touchant les ressources naturelles que renferment la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le bois de construction des Indiens* et le *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes*.

Le MAINC a élaboré des lignes directrices à l'intention du personnel en ce qui concerne la coupe et l'enlèvement non autorisés de bois; il a fait de même en ce qui concerne l'extraction de minéraux des réserves.

Stratégie de développement durable

Au terme de consultations menées auprès des Premières Nations, des Inuits et des habitants du Nord, un projet de Stratégie pour le développement durable a été élaboré. Ce projet fera l'objet de nouvelles consultations avec nos partenaires en 1997-1998 et la stratégie devrait être établie définitivement en décembre 1997, en conformité avec les modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général*.

Où allons-nous?

Le secteur des SFF s'est donné un plan à deux volets; l'un d'eux a trait à un dialogue national avec les Premières Nations. L'objet du dialogue est de déterminer les priorités et les possibilités, de concert avec les Premières Nations, en ce qui a trait au transfert global des activités des SFF et la poursuite d'initiatives particulières et nouvelles. En cette matière, on entend adopter une démarche progressive. La première étape consisterait en une série de séances de type « champ libre » avec les Premières Nations, afin d'en arriver à une vision commune des activités des SFF pour l'avenir, d'établir des priorités et d'identifier les possibilités de partenariat. Un Comité directeur composé de dirigeants de Premières Nations et de hauts fonctionnaires du Ministère, et présidé conjointement par le sous-ministre adjoint des SFF et un chef désigné, dirigera le dialogue national.

Le second volet du plan sectoriel a trait à la conformité. Il incombe au MAINC de faire en sorte que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* et de ses règlements d'application soient observées. La mise en place d'un cadre national permettra de déterminer le niveau de conformité à observer. Parallèlement, des travaux sont en cours avec les Premières Nations afin de résoudre les problèmes touchant la gestion des ressources.



Revendications

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

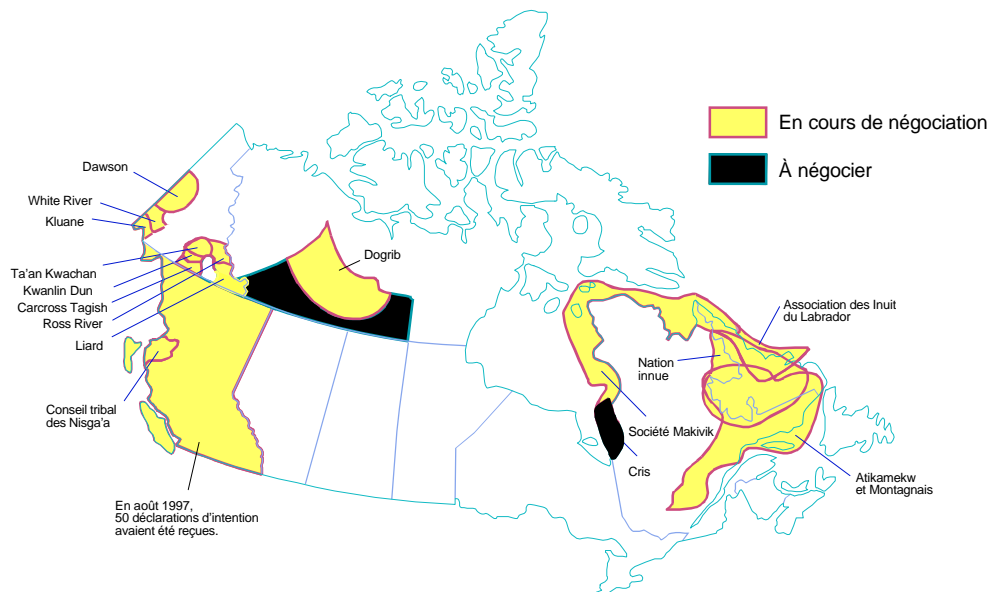
Le processus des revendications a pour objet de conclure des ententes négociées avec les Autochtones, de régler les griefs en suspens, d'établir avec certitude les titres de propriété foncière et les droits d'accès aux terres et aux ressources et de créer un climat propice au développement économique tout en évitant des litiges accaparants. Le règlement d'une revendication n'est pas une fin en soi, mais plutôt l'amorce de la reprise en main de leur destinée par les requérants autochtones.

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

Le processus des « revendications globales » a notamment pour objet de négocier et de mettre en application des traités modernes (voir la carte ci-dessous) qui établissent avec certitude les droits ancestraux et les titres de propriété sur les terres et les ressources. En règle générale, des ententes sur l'autonomie gouvernementale sont négociées parallèlement aux ententes de règlement des revendications globales. Le processus des « revendications

particulières » vise à régler les griefs de longue date découlant du non-respect des traités conclus avec les Indiens et d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et d'autres biens sous le régime de la *Loi sur les Indiens* ou aux termes d'ententes officielles. Un troisième processus, celui des « autres revendications » vise à régler les griefs qui échappent aux politiques sur les revendications globales et particulières.

RENDICIONS GLOBALES À RÉGLER





Dans la plupart des cas, la conclusion d'une entente définitive exige plusieurs années, en raison du nombre de parties aux négociations, de l'ancienneté des revendications et du caractère unique et de la complexité de chaque dossier. Les ententes de règlement peuvent comprendre des indemnités financières, les titres de propriété sur certaines terres, la participation à la gestion des terres, des eaux, de la faune et de l'environnement, ainsi qu'une part des recettes d'exploitation des ressources naturelles. Outre qu'elles ouvrent aux peuples autochtones la voie à la prospérité, les ententes de règlement des revendications territoriales génèrent de l'activité économique dans les collectivités non autochtones des régions voisines des territoires visés.

Principaux engagements pour 1996-1997

- Régler jusqu'à 15 dossiers de revendications particulières, y compris des dossiers de droits issus de traités.
- Réaliser des progrès substantiels vers la signature d'ententes au titre de l'autonomie gouvernementale et du règlement des revendications territoriales au Yukon.
- Réaliser des progrès substantiels vers la conclusion d'ententes-cadres, d'ententes de principe et d'ententes définitives dans les autres provinces ou territoires.
- Mettre en application dix ententes de règlement de revendications territoriales globales, quatre ententes sur l'autonomie gouvernementale et 70 ententes sur les revendications particulières et les droits fonciers issus de traités.

Qu'avons-nous réalisé en 1996-97?

En 1996-1997, le Ministère a continué de faire des progrès dans les domaines de la

négociation et de la mise en application des ententes sur les revendications territoriales globales et les revendications particulières. La section intitulée « Résumé du rendement du Ministère » (pages 25 à 26) fournit plus de détails sur ces réalisations, qui comprennent : le règlement de 13 revendications particulières (voir page 49), la conclusion des négociations avec les Premières Nations de Little Salmon/Carmacks et de Selkirk, la signature de 18 ententes-cadres en Colombie-Britannique et la conclusion des négociations sur l'autonomie gouvernementale avec les Inuvialuit et les Gwich'in, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Ministère a réalisé des progrès constants dans la mise en application des ententes de règlement au titre des revendications territoriales globales, des revendications particulières et des droits fonciers issus de traités. En outre, il a, au cours de 1996-1997, participé à un groupe de travail mixte chargé de faire des recommandations sur la réforme de la Politique sur les revendications particulières et la création d'un organisme d'examen des revendications indépendant.

Où allons-nous?

Les travaux liés à nos engagements futurs en matière de négociation des dossiers de revendications et de mise en application des ententes conclues sont bien engagés. Le Ministère s'attend à maintenir le cap en vue d'en arriver à des règlements équitables qui permettront aux requérants autochtones de reprendre le contrôle de leur destinée, y compris de leur avenir économique. Les ententes de règlement des revendications continueront de constituer un tremplin pour la conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale.



Revendications particulières réglées			
Région	Première	Question en feu	Règlements (En milliers de \$)
Ontario	Mississaugas du Crédit	Cession de terres invalide	12 848
Ontario	Hiawatha	Cession de terres invalide	3 066
Ontario	Mississaugas	Prise illégale de terres aux fins de construction routière	230
Saskatchewan	Little Black Bear	Cession de terres invalide	6 080
Alberta	Paul (2 revendications)	Cession de terres invalide	4 700
Alberta	Tribu des Blood	Cession de terres invalide	2 340
Colombie-Britannique	Nanaimo	Manquement aux modalités d'une cession de terres	3 150
Colombie-Britannique	Tobacco Plains	Indemnité insuffisante	500
Colombie-Britannique	Cowichan	Perte d'utilisation des terres	150
Colombie-Britannique	Songhees	Terres retranchées de la réserve	95
Yukon	Kluane	Terres de réserve non reconnues	500
Yukon	Kwakiutl	Prise illégale de terres de réserve	<u>500</u>
		Total	<u>34 159</u>



Programme des affaires du Nord

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le Programme des affaires du Nord (PAN) aide les gens du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre en place les institutions politiques et économiques dont ils ont besoin pour prendre les décisions qui les touchent directement. Au cours de la période de transition (c'est-à-dire jusqu'au transfert des responsabilités aux gouvernements du Nord), le PAN appuiera le processus d'évolution politique; protégera et réhabilitera l'environnement; mettra en application les ententes relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale; gèrera le développement durable, les ressources naturelles et les terres (qui couvrent plus de 40 % du territoire canadien); et gèrera l'exécution des responsabilités permanentes du gouvernement fédéral dans des secteurs comme les sciences et la technologie et les relations circumpolaires internationales.

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

Gérer les intérêts fédéraux, c'est-à-dire :

- **favoriser l'établissement de gouvernements populaires forts** par l'intermédiaire de la création du Nunavut; appuyer l'évolution constitutionnelle dans l'ouest des T.N.-O. et transférer les responsabilités de type provinciales;
- **mettre en application les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale;**
- promouvoir la recherche scientifique dans le Nord et favoriser l'établissement de **solides relations entre les pays de la région circumpolaire;**
- gérer les responsabilités fédérales permanentes dans le Nord comme les contributions au titre des soins de santé dans les Territoires du Nord-Ouest et le maintien du Service aérien omnibus du Nord (produits alimentaires livrés par la poste).

Assurer le développement durable, c'est-à-dire :

- **participer à la mise en valeur des ressources naturelles du Nord**, y compris, les eaux, les terres, les forêts (Yukon seulement), les minéraux et le pétrole et le gaz, dont la gestion relève habituellement des provinces;
- appuyer les Autochtones dans leur lutte contre les barrières commerciales internationales dans le dossier de l'industrie de la fourrure d'animaux sauvages;
- **protéger l'environnement arctique** par l'intermédiaire de programmes comme la Stratégie pour l'environnement arctique et la Stratégie de protection de l'environnement arctique.

Appuyer la gestion du programme, c'est-à-dire :

- assurer le soutien administratif et de gestion nécessaire au Programme des affaires du Nord et donner des conseils à cet égard.

**Combien cela a-t-il coûté? (en millions de dollars)**

Activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Gestions des intérêts fédéraux	70,2	86,9	78,7	72,7	79,9
Développement durable	65,5	76,6	64,7	53,4	61,2
Gestion du programme	17,2	5,6	17,1	11,8	14,7
Total	152,8	169,2	160,5	137,9	155,8

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Principaux engagements pour 1996-1997

- Créer le Nunavut.
- Achever le transfert des responsabilités au Yukon d'ici 1998.
- Mettre en application les ententes sur les revendications particulières et sur l'autonomie gouvernementale dans le Nord.
- Réduire le prix de détail des aliments périssables dans les collectivités isolées en ayant recours au Service aérien omnibus du Nord.
- Assurer la gestion responsable des ressources, y compris moderniser les régimes pertinents qui favorisent le développement minier dans le Nord.
- Protéger l'environnement arctique par l'intermédiaire d'initiatives de gestion et de remise en état, y compris des activités de récupération des déchets dangereux.

Nord, par l'intermédiaire de la mise en application de la *Loi sur le Nunavut*, laquelle aboutira à la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires distincts le 1^{er} avril 1999. La création du Nunavut permettra aux Inuits de l'Arctique de l'Est de réaliser un rêve de longue date, à savoir celui d'assumer leur autonomie gouvernementale par l'intermédiaire d'un gouvernement populaire sur un territoire de plus de 2 millions de kilomètres carrés (un cinquième du territoire canadien).

En 1996-1997, le MAINC a consacré 7,9 millions de \$ au titre de la formation et de la création d'occasions d'emplois pour plus de 450 Inuit afin de les préparer à assumer plus de 50 % des quelque 600 nouveaux postes qui seront créés au sein du gouvernement du Nunavut.

Qu'avons nous réalisé en 1996-1997?

Gestion des intérêts fédéraux

Création du Nunavut. Le PAN a réalisé des progrès considérables vers *l'établissement de gouvernements populaires forts dans le*

Au cours de l'exercice, plusieurs étapes ont été franchies alors que les Inuits et les gouvernement fédéral et territoriaux ont travaillé en partenariat pour mettre en place la structure du gouvernement populaire, aménager les infrastructures et se doter des ressources humaines nécessaires pour faire du Nunavut une réalité. Le Commissaire provisoire a été nommé et la Commission de délimitation des circonscriptions électorales



du Nunavut a été mise sur pied. On a amorcé le projet d'établissement d'une assise législative initiale pour le gouvernement du Nunavut et achevé les étapes de la planification et de la conception de 66 unités de logement sur les 250 qui sont prévues. Les travaux de construction, qui ont débuté en 1997, ont permis à de nombreux Inuit d'obtenir un emploi et du même coup d'acquérir de nouvelles compétences. Le projet s'est également traduit par des retombées économiques pour les entreprises du Nunavut. Plus de 450 Inuit ont bénéficié d'occasions de formation et d'emploi dans le cadre de la Stratégie unifiée du Nunavut en matière de ressources humaines, qui vise à permettre aux Inuit de combler la moitié des quelque 600 nouveaux postes qui seront créés au sein du gouvernement du Nunavut. Enfin, la notion de l'égalité de la représentation hommes-femmes à la future assemblée législative a fait l'objet de discussions puis a été soumise à un scrutin public le 26 mai 1997 sur tout le territoire du Nunavut pour déterminer le degré d'appui de la population à cet égard. Même si la proposition a été défaite, le processus suivi a permis de confirmer la participation importante des habitants du Nunavut à l'édification de leur nouveau gouvernement.

Appui au processus d'évolution politique dans l'ouest des T.N.-O. Dans l'ouest des T.N.-O., le processus d'évolution constitutionnelle s'est poursuivi avec la publication, à l'automne de 1996, du rapport du Groupe de travail sur la constitution, intitulé « *Partners in a New Beginning* ». Ce document constitue le fondement des consultations communautaires qui ont été amorcées au début de 1997. Le secteur Revendications et gouvernement indien a organisé des discussions portant sur les façons dont les collectivités autochtones de l'ouest des T.N.-O. pourraient satisfaire leur aspiration à l'autonomie gouvernementale.

Transfert des responsabilités au Yukon. Le 6 juin 1996, le projet de loi C-50, visant à

transférer au gouvernement du Yukon le contrôle des ressources pétrolières et gazières terrestres, a été présenté au Parlement. Cependant, en raison de l'élection fédérale de 1997 le projet est mort au Feuilleton et devra être présenté à nouveau au cours de la session de 1997-1998. Le ministre a fait deux propositions concernant le transfert global au gouvernement du Yukon de tous les programmes de type provincial restants qui relèvent des Affaires du Nord. Dans le premier cas la proposition a pris la forme d'un document de consultation et dans l'autre d'une proposition officielle à laquelle le gouvernement du Yukon a été invité à répondre au plus tard le 31 mars 1997. Cette échéance a par la suite été reportée au 10 juin de la même année. À la date prévue, le gouvernement du Yukon faisait savoir au gouvernement fédéral qu'il acceptait sa proposition sous réserve du règlement d'un certain nombre de questions. Le MAINC prévoit pouvoir achever le transfert des responsabilités avant la fin de 1998 pour ainsi respecter l'une des principales priorités du gouvernement fédéral dans le Nord.

Mise en application des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Le PAN est en partie responsable de la mise en application des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Aux termes des ententes définitives sur les revendications territoriales, le PAN est tenu de rédiger, au plus tard à la fin de 1998-1999, sept projets de loi complexes portant sur la gestion des ressources et devant déboucher sur la mise en place d'un processus de cogestion ou de partenariat en ce qui concerne la prise de décision touchant les ressources dans le Nord. Le Parlement a déjà adopté la *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*. Les autres sont la *Loi sur les eaux du Nunavut* (Projet de loi C-51), la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (Projet de loi C-80), la *Loi sur les droits de surface de la vallée du Mackenzie*, la *Loi sur le*



Tribunal des droits de surface du Nunavut, la Loi sur la gestion des ressources du Nunavut et la Loi sur le processus d'évaluation des projets de développement du Yukon. Les deux premiers projets de loi, qui ont été déposés au Parlement le 14 juin 1996 et le 12 décembre 1996 respectivement sont cependant morts au Feuilleton en raison des élections et on prévoit les présenter à nouveau au Parlement au cours de la session de 1997-1998. L'achèvement des autres projets de loi constitue une priorité pour les deux années à venir.

En juillet 1996, trois organismes de cogestion, à savoir la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, l'Office des eaux du Nunavut, et la Commission de planification du Nunavut ont été créés. Dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest, un certain nombre d'organismes de transition ont été mis sur pied pour préparer l'adoption de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Les autres organismes et tribunaux provisoires prévus seront créés au cours de 1997-1998.

Établissement de relations solides avec les pays de la région circumpolaire. Le Canada, en collaboration avec sept autres États de l'Arctique, à savoir les États-Unis, la Russie, la Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark et l'Islande, a participé en 1996-1997, à la création d'un conseil permanent de l'Arctique, faisant ainsi figure de leader parmi les pays de la région circumpolaire. Cette tribune intergouvernementale de haut rang fournit aux États membres et aux habitants de l'Arctique (Autochtones et non-Autochtones) l'occasion de discuter de questions d'intérêt commun, d'explorer les possibilités de coopération et de coordonner leurs efforts. Ces questions d'intérêt commun comprennent les préoccupations environnementales, le développement économique et social, les conditions sanitaires et le bien-être culturel. L'initiative, qui a été annoncée en septembre 1996, a reçu l'appui

du MAINC. Ce dernier a participé à des réunions avec les hauts dirigeants des pays de l'Arctique qui ont négocié les modalités de fonctionnement du Conseil. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du MAINC et, en partenariat avec Environnement Canada et Affaires étrangères et Commerce international Canada, a accepté de fournir au Conseil le soutien administratif dont il aura besoin au cours de ses deux premières années d'existence et organise actuellement la Conférence internationale sur le développement durable dans le Nord circumpolaire, qui doit avoir lieu à Whitehorse, au Yukon, en mai 1998.

Service aérien omnibus du Nord. En tant que principal organisme fédéral dans le Nord, le MAINC doit gérer divers dossiers au nom du Canada. Depuis de nombreuses années, le coût élevé des aliments dans beaucoup de collectivités nordiques non accessibles par lien de surface à certaines périodes de l'année, constitue un sujet de préoccupation. Le principal objectif du Service aérien omnibus du Nord est de réduire le coût des aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels et ainsi améliorer l'alimentation et le bien-être des résidents des collectivités nordiques isolées. En 1995-1996, le gouvernement fédéral a confirmé que le Service continuerait de verser jusqu'à concurrence de 15,6 millions \$ par année à la Société canadienne des postes à titre de remboursement d'une partie du coût du transport aérien des colis commerciaux jusqu'aux collectivités nordiques isolées. En août 1996, certaines améliorations ont été apportées au programme. On a notamment exclu certains aliments préparés à forte teneur en gras ainsi que certains produits non alimentaires non essentiels. C'est ainsi qu'on a pu éviter une augmentation des tarifs postaux pour l'acheminement des aliments nutritifs et autres articles essentiels. Grâce au programme, les prix des aliments sont maintenus à un niveau plus bas qu'il ne le serait normalement. En 1996-1997, plus de 80 % du financement a été consacré aux



denrées périssables. Six provinces, à savoir Terre-Neuve, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ainsi que les deux territoires bénéficient du service.

Promotion du développement durable dans le Nord

Gestion responsable des ressources. Par l'intermédiaire d'une saine gestion des ressources, y compris la modernisation de la réglementation et l'élaboration du volet de la stratégie de développement durable qui concerne le Nord, le PAN joue un rôle clé dans la promotion du développement et de la croissance économiques du Nord. En 1996-1997, le PAN a accompli beaucoup de choses.

Ainsi, l'autorisation a été donnée de procéder à la rédaction du règlement sur l'utilisation des terres minières du Yukon qui favorisera une meilleure gestion des projets de développement minier au Yukon. En outre, les mécanismes de contrôle environnementaux ont été accrus avec l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997 de la *Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* et la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* (Projet de loi C-6). Le règlement devrait prendre effet en 1997-1998. Enfin, le Règlement sur l'exploitation minière au Canada est en voie d'être révisé afin d'assujettir les Territoires du Nord-Ouest afin de modifier les régimes d'administration et de redevances applicables aux T.N.-O.

Le 8 août 1996, le ministre a annoncé l'acceptation conditionnelle de l'examen environnemental du projet de la Broken Hill Proprietary (PHP) Diamonds Inc. Le projet prévoit que les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest de même que les groupes autochtones et les parties intéressées collaboreront à l'élaboration d'une stratégie des aires protégées d'ici la fin de 1998. Des ententes sur les répercussions et les avantages ont été conclues entre BHP et les Premières nations touchées.

Le 6 janvier 1997, le ministre a accordé le permis d'utilisation des eaux et signé une entente sur l'environnement. Au début de 1997, BHP amorçait les travaux de construction dans le cadre de son projet évalué à plusieurs milliards de dollars.

Au cours des trois dernières années, les T.N.-O. se sont classés premiers dans le domaine de l'exploration minérale avec des dépenses totalisant plus de 500 millions \$.

Des modifications ont été apportées au Règlement sur le bois du Yukon qui prévoit notamment l'imposition de frais de reboisement, de critères d'admissibilité pour l'obtention des permis de coupe commerciaux et l'augmentation des droits de coupe.

Enfin, la relance des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans le sud-ouest des T.N.-O., sous l'égide et la gestion du PAN, a débouché sur des engagements professionnels de près de 57 millions \$ au cours des deux dernières années. En 1996-1997, les 31,6 millions \$ consacrés aux activités pétrolières et gazières ont eu des retombées économiques directes dans les collectivités de l'ouest des T.N.-O., et plus particulièrement à Fort Liard, qui jouit actuellement d'une situation de quasi plein emploi.

En 1996-1997, 30 emplois ont été créés à Fort Liard en sus des dix qui ont été sauvegardés ou améliorés grâce à des activités de formation comme résultat direct des activités pétrolières et gazières (environ 16 % de la main-d'oeuvre de la collectivité a été touchée).

Le PAN a défendu les intérêts des Autochtones contre les mesures de l'Union européenne visant à interdire l'importation de certains types de fourrures d'animaux



sauvages. Il a en outre appuyé les intérêts des Autochtones en sensibilisant les décideurs de l'Union européenne. Il a enfin participé à la négociation d'un projet d'accord international sur les normes de piégeage indolore.

Protection de l'environnement arctique. La protection de l'environnement arctique a toujours constitué une priorité pour le PAN. L'exercice 1996-1997 marquait la dernière année de la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA) d'une durée de six ans. L'évaluation effectuée a révélé que la SEA avait été l'une des réalisations les plus importantes du gouvernement fédéral à ce jour au nord du 60° parallèle. L'initiative a permis de recueillir une quantité considérable de renseignements, de mieux comprendre les questions relatives à l'environnement nordique et de mettre de l'avant des mesures visant à protéger la santé des humains et de forger des partenariats avec les groupes autochtones. Le PAN est déterminé à poursuivre en 1997-1998 et au-delà les très importants travaux amorcés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et du Plan d'action pour la

La stratégie pour l'environnement arctique constitue l'une des réalisations les plus importantes du gouvernement fédéral à ce jour au nord du 60° parallèle.

gestion des déchets dangereux.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été mise en vigueur dans les deux territoires. Lorsqu'auront été adoptées les lois de cogestion prévues aux termes des ententes sur les revendications territoriales et qu'auront été créés les organismes pertinents, les responsabilités en matière d'évaluation environnementale dans les terres visées leur seront graduellement transférées.

En 1996, la Commission d'étude des bassins fluviaux du Nord a présenté aux gouvernements du Canada, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest le rapport définitif de l'évaluation qu'elle a effectuée pendant quatre ans des effets des activités de développement sur les bassins fluviaux des rivières de la Paix, Athabasca et des Esclaves. Le rapport fournit des réponses aux inquiétudes des résidents locaux concernant le degré de contamination de l'eau potable et du poisson.

Où allons-nous?

Le Programme des affaires du Nord continuera d'avoir comme principale priorité la conclusion et la mise en application des ententes de règlement des revendications territoriales, le transfert des responsabilités de type provincial aux gouvernements du Nord et la création du Nunavut.



Programme de l'administration

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Le Programme de l'administration appuie les divers programmes du Ministère, assure l'orientation stratégique de l'organisation, fournit des services de coordination et des services centraux de même que des services administratifs et des services techniques ainsi que des conseils en matière de finances, de ressources humaines et de communications. Il assure en outre la liaison avec le Parlement, les comités stratégiques du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres paliers de gouvernements. Enfin, il fournit des services de planification financière et stratégique, d'informatique, de gestion du matériel, de correspondance ministérielle et de brefpage et effectue des évaluations et des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

Les **Services à la haute direction** donnent suite aux priorités du ministre et satisfont aux besoins de nos partenaires, du Parlement, du Cabinet, des organismes centraux et des gestionnaires du Ministère. Ils s'occupent des questions liées aux ressources humaines et financières, de l'exécution de l'obligation de rendre compte et de la correspondance ministérielle.

Les **Services de la politique ministérielle** gèrent la stratégie à long terme du Ministère ainsi que les rapports avec les Premières nations, les organisations autochtones, les autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ils s'occupent en outre du programme législatif du Ministère, du programme des communications et des initiatives stratégiques particulières et effectuent les travaux de recherche appropriés.

Les **Services ministériels** ont pour mandat de s'occuper des processus de dépenses, de gestion et d'examen et de divers autres services comme la gestion financière et l'administration, la gestion de l'information, les ressources humaines, l'administration générale, l'ingénierie, la vérification interne et l'évaluation des programmes. Leur rôle est de rendre les opérations efficaces et efficientes et d'assurer l'exécution de l'obligation de rendre compte.

Combien cela a-t-il coûté? (en millions de dollars)

Activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Haute direction	5,6	6,9	5,0	5,6	5,2
Politique ministérielle	16,9	16,0	18,5	14,9	20,4
Services ministériels	50,8	47,8	54,1	43,7	46,9
Total	73,3	70,8	77,5	64,2	72,4

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Principaux engagements pour 1996-1997

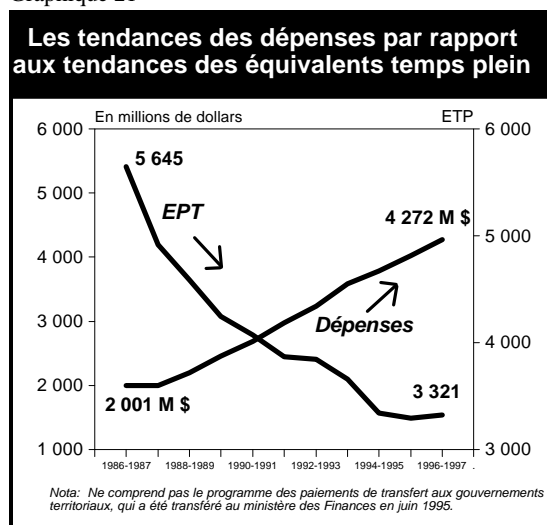
- Rationaliser les opérations du Ministère.
- Porter à 24 % d'ici 1998 la représentation des Autochtones à l'effectif du MAINC.
- Adopter des modes de fonctionnement novateurs.

Qu'avons-nous réalisé en 1996-1997?

Rationaliser les opérations du Ministère.

Au cours de la dernière décennie, le MAINC a appliqué un rigoureux programme de rationalisation et d'économies. De 1986-1987 à 1996-1997, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est passé de 5 645 à 3 321 soit une diminution de plus de 40 %, alors que les dépenses ont plus que doublé pour passer de 2,0 milliards à 4,3 milliards \$ (voir graphique 21).

Graphique 21



Accroître de 24 % d'ici 1998 la représentation des Autochtones à l'effectif du MAINC. La culture du Ministère a évolué par suite de la mise de l'avant d'un certain nombre de grandes initiatives. Le nouveau

programme d'équité en matière d'emploi oblige le Ministère à accorder 50 p. 100 de ses postes vacants à des candidats Autochtones provenant de l'extérieur. Le MAINC continue d'accroître la représentation des Autochtones à son effectif. Au 31 mars 1997, l'organisation comptait 23 p. 100 d'employés autochtones comparativement à 20 p. 100, en 1994.

Adopter des modes de fonctionnement novateurs.

En 1996-1997, le MAINC a pris un certain nombre de mesures pour améliorer ses modes de fonctionnement. Au cours de l'exercice, le Ministère a lancé les initiatives suivantes :

L'initiative **Ajustement des ressources fondé sur nos priorités (ARP)** lancée par le Ministère en 1995-1996 est sur la bonne voie. Cette initiative vise à faire en sorte que le Ministère fasse une utilisation plus judicieuse de ses ressources en les affectant notamment à ses grandes priorités et à ses responsabilités essentielles.

Les régions et les secteurs ont été appelés à déterminer des domaines dans lesquels les besoins en ressources se font le plus sentir, à identifier les possibilités de réaffectation et à proposer de nouveaux modes de fonctionnement novateurs.

L'initiative a permis de réaffecter des ressources au Bureau fédéral de négociations des traités en Colombie-Britannique, ainsi qu'à un certain nombre d'autres tables de négociation des revendications. En outre, elle a renforcé la capacité d'élaboration de politiques du Ministère et a permis à celui-ci de continuer de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'examen environnemental dans le Nord en dépit du fait que les ressources spécifiquement affectées à cette fonction aient été épuisées.



Grâce à son plan d'action « **La Relève** » le Ministère a favorisé l'exécution de ses activités en faisant la promotion d'une nouvelle culture du leadership visant à assurer l'habilitation, la capacité de réaction et la clarté de l'orientation; en portant le nombre d'employés autochtones à un niveau plus représentatif de ses partenaires; et en aidant les employés à s'adapter aux changements constants et en les préparant à occuper des postes exigeant davantage de connaissances.

Le Ministère a lancé une initiative sur le leadership visant à établir le profil du chef de file, lequel servira à mesurer le rendement des gestionnaires. Par exemple, le profil pourra être utilisé au moment du recrutement des cadres pour déterminer les candidats qui possèdent de solides qualités de chef. Dans le cadre de cette initiative, les employés de chaque région et de chaque secteur ont été invités à participer à des séances de type « champ libre » au cours desquelles ils ont eu l'occasion de donner leur avis et de proposer des idées susceptibles de contribuer à la transformation de l'organisation. D'après les milliers de commentaires recueillis, les employés veulent une organisation qui est axée sur les résultats, qui comprend bien les besoins de ses partenaires, à savoir, les Premières Nations, les Inuit et les résidents du Nord et qui favorise la constitution d'équipes interfonctionnelles ou interprogrammes.

Le Ministère a comme philosophie que tous ses employés peuvent acquérir les compétences nécessaires pour devenir des leaders et il est convaincu que les Premières Nations et les résidents du Nord bénéficieront de cette initiative et des innovations que peut produire un véritable leadership à tous les échelons de l'organisation.

Changements informatiques - En matière de gestion de l'information, le MAINC s'est doté d'une vision stratégique qui repose sur deux objectifs complémentaires, à savoir

l'établissement de partenariats avec l'extérieur et le partage de l'information à l'interne. Cette vision, qui n'a rien à voir avec la technologie, concerne les rapports du Ministère avec les Premières Nations et les résidents du Nord. La nouvelle vision exige, d'une part, une plus grande transparence et un accès amélioré à l'information et, d'autre part, un élargissement des limites de la gestion de l'information ministérielle aux autres ministères fédéraux et aux autres paliers du gouvernement. Outre qu'ils permettront de réaliser des économies, le partage de l'information et l'amélioration des modes de fonctionnement se traduiront par une augmentation des niveaux de service aux Premières nations et aux habitants du Nord et par une réduction de leur fardeau en matière de rapports. L'établissement de partenariats efficaces en matière d'information exige la stabilisation, la normalisation et la simplification des processus d'information au sein du Ministère et des organismes gouvernementaux qui desservent les Premières Nations et les résidents du Nord. Certains des changements ne seront qu'opérationnels, mais d'autres auront des répercussions profondes sur la négociation des revendications, l'inscription des Indiens, la gestion des relations avec les Premières Nations, l'établissement des politiques et, à n'en point douter, le mode de fonctionnement du MAINC.

L'an 2000. La phase de planification visant à assurer le fonctionnement des ordinateurs du Ministère et de leurs applications en l'an 2000 et au-delà, s'est achevée en avril 1997.

En juillet, un guide pratique élaboré à l'interne a été diffusé à tous les dirigeants de l'organisation pour les informer des mesures à prendre pour faire en sorte que les ordinateurs et les applications informatiques de l'organisation soient conformes aux normes de l'An 2000. Les progrès dans le cadre de cette initiative font l'objet d'un suivi mensuel.



Recours accru aux ententes de transfert financier (ETF). Les ententes de transfert financier donnent aux Premières nations des pouvoirs accrus pour axer la prestation des services sur la satisfaction des priorités de leurs collectivités. De plus en plus, ces ententes sont conclues sur une base multiministérielle de façon à rationaliser les rapports entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations et à assurer une meilleure coordination des fonds fédéraux aux points de prestation des services. Les ETF mettent l'accent sur l'obligation de rendre compte à l'échelle locale tout en reconnaissant la responsabilité continue du ministre à l'égard de la saine gestion et de l'utilisation efficace des fonds publics.

De juin 1995 à octobre 1996, le Ministère a conclu 37 ETF avec 73 Premières nations à titre de projets pilotes.

Regroupement des ententes de financement. Le regroupement des ententes de financement permettra de réduire le fardeau administratif des Premières nations (un chèque par mois, une entente, une vérification). L'évaluation des ententes de transfert financier effectuée en octobre dernier a révélé que le regroupement des ententes de financement des autres ministères avec l'entente de transfert financier a permis d'améliorer les services à la satisfaction des clients.

À l'administration centrale, Santé Canada et AINC s'efforcent de trouver des solutions aux problèmes opérationnels et de pouvoirs que pose l'adoption d'une entente commune nationale multiministérielle et procèdent à

l'examen de la politique de vérification connexe, des exigences en matière de données non financières, de l'échange électronique des données, des normes de service et de la planification des immobilisations. Parallèlement, les bureaux régionaux collaborent avec d'autres ministères, en particulier Santé Canada, à l'élaboration d'ententes conjointes. La combinaison des efforts « ascendants » et « descendants » facilitera de beaucoup les travaux de regroupement.

Programme d'éducation du public. Le Ministère a lancé un programme d'éducation du public visant à sensibiliser davantage le public canadien aux progrès réalisés dans beaucoup de dossiers autochtones et autres dans le Nord et à mettre en évidence les réalisations des Autochtones. Des campagnes de communications annuelles ont contribué de façon importante à promouvoir la Journée nationale des Autochtones qui a eu lieu le 21 juin 1997 et la Journée internationale des populations autochtones mondiales qui a eu lieu le 9 août 1997.

Où allons-nous?

Le Ministère a l'intention de poursuivre les initiatives amorcées de façon à s'adapter aux priorités changeantes et à la nécessité de procéder à des réaffectations et de modifier son modèle organisationnel pour atteindre plus rapidement son objectif d'améliorer ses façons de faire et d'établir de nouveaux rapports avec les Premières Nations, les Inuit et les résidents du Nord.



Commission canadienne des affaires polaires

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

La Commission canadienne des Affaires polaires a été établie par le Parlement en 1991 à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Que faisons-nous pour obtenir les résultats visés?

La Commission est formée d'un conseil d'administration de sept membres dirigé par un président à temps plein et est dotée d'un personnel administratif réduit. Elle collabore étroitement avec les universités et les instituts de recherche, les organisations autochtones, l'industrie et les ministères et organismes gouvernementaux au Canada et à l'étranger.

Combien cela a-t-il coûté? (en millions de dollars)

Activité	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Commission canadienne des affaires polaires	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0

Principaux engagements pour 1996-1997

- Faire face à la menace que posent les contaminants toxiques pour les écosystèmes et la santé des gens du Nord.
- Collaborer étroitement avec les instituts de recherche et les organismes internationaux dans le domaine des sciences polaires.

Qu'avons-nous réalisé en 1996-1997?

La Commission a continué de consacrer la majeure partie de ses efforts pour contrer la

menace que représentent les contaminants toxiques pour les écosystèmes et la santé des gens du Nord. En octobre 1996, elle a été l'hôte, à Iqaluit, d'une importante conférence sur les contaminants de l'environnement et de la santé des gens de l'Arctique, qui avait pour thème « **Pour les générations à venir** ». L'événement, d'une durée de trois jours, a attiré quelque 100 experts Canadiens et internationaux ainsi que des représentants de tout le Nord canadien. La conférence a été précédée de réunions à Whitehorse, Yellowknife et Kuujuaq au cours desquelles les résidents locaux se sont dits profondément préoccupés par la sécurité de leurs aliments traditionnels. Un rapport sommaire de la conférence, publié en décembre 1996, invite le gouvernement à créer un nouveau programme national de surveillance des



contaminants visant à protéger l'environnement et la santé des gens du Nord.

En guise de suivi à la conférence « Pour les générations à venir » la Commission canadienne des affaires polaires a parrainé une séance de travail spéciale intitulée « Contaminants in Arctic Ecosystems : Changing the Sustainability Equation » à l'occasion de la Conférence de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui a eu lieu à Montréal. À cette occasion, des représentants du Conseil des Premières nations du Yukon, de l'Institut culturel des Dénés, de l'Inuit Tapirisat et de la Conférence circumpolaire inuit se sont joints aux membres du Conseil d'administration de la Commission.

La Commission a continué de mettre l'accent sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre résolument partie en faveur des sciences polaires. Ainsi, elle a salué l'établissement d'un processus interministériel visant à élaborer une stratégie fédérale des sciences nordiques et a collaboré activement avec sept ministères fédéraux à cette fin.

En collaboration avec l'Association des universités canadiennes pour les études nordiques, la Commission a révisé et mis à jour le document intitulé « Northern Studies Human Resources Survey ». Le document, qui renferme des renseignements sur les travaux de recherche en cours et les activités de formation de même que sur les tendances démographiques, sera publié au cours du prochain exercice.

La Commission a continué de collaborer étroitement avec les instituts et organisations à l'échelle internationale dans le domaine des

sciences polaires. Le président de la Commission a été l'hôte de l'inauguration officielle du Conseil de l'Arctique à Ottawa. À titre de représentant du Canada au Comité international des sciences de l'Arctique, la Commission a convaincu l'organisme de la nécessité de mettre sur pied un groupe de planification sur les contaminants et la santé des gens de l'Arctique. La Commission a maintenu son appui au réseau de recherche sur l'Antarctique et, de concert avec ce groupe consultatif, a préparé sa demande en vue de devenir membre à part entière du Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Le Méridien, bulletin officiel de la Commission, a été distribué à environ 800 abonnés. La Commission a de plus participé à la publication du bulletin du réseau canadien de recherche sur l'Antarctique. Deux monographies : « Toward a Canadian Antarctic Research Program » et « Canadians in Antarctic and Bipolar Science » ont aussi été publiées.

Où allons-nous?

La Commission canadienne des affaires polaires continuera de promouvoir activement l'adoption d'une politique fédérale en matière de science et de technologie pour le Nord. En outre, elle poursuivra ses travaux de collecte de renseignements plus détaillés sur certains secteurs particuliers des sciences polaires, une tâche essentielle à la compréhension des nombreux facteurs qui influent sur la capacité de recherche du pays dans le domaine polaire et sur l'évaluation de nos besoins pour l'avenir.



C. PRINCIPAUX EXAMENS

Principaux examens achevés en 1996-1997¹

Résultats des évaluations de programmes

***Évaluation de la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA).** Cette évaluation, qui visait à établir la pertinence et l'efficacité de la SEA en place depuis six ans, a révélé que cette initiative avait été très positive et constituait l'une des plus importantes réalisations du gouvernement fédéral à ce jour au Nord du 60° parallèle. L'évaluation qui a en outre permis de découvrir des preuves concrètes de l'atteinte des objectifs prévus à court terme recommande que l'approche de partenariat utilisée dans le cadre de la SEA serve de modèle aux futurs programmes du MAINC et du gouvernement fédéral dans le Nord. L'examen a également révélé que la SEA avait accru la crédibilité du Canada dans le monde, comme le démontrent la recherche sur les contaminants et l'appui dont bénéficient le pays sur la scène internationale en matière d'environnement. Les évaluateurs ont notamment recommandé que soient maintenues certaines activités prioritaires comme l'assainissement des lieux contaminés par des déchets dangereux et la recherche sur les contaminants et qu'on continue de rechercher des façons de réaliser des économies.

***Évaluation provisoire des ententes de transfert financier (ETF) à ce jour.** Cette évaluation portait sur des projets pilotes comportant des programmes de financement global visant à examiner l'état et l'efficacité de la mise en application des ententes, les questions liées à la responsabilisation du Ministère et des Premières Nations, les incidences à court terme, les leçons à tirer et les meilleures pratiques. Elle a révélé que les projets pilotes d'ETF avaient évolué sous certains aspects comme l'affectation des ressources, l'exécution de l'obligation de rendre compte et les conditions d'application. Un certain nombre d'innovations et de pratiques ont été remarquées dans l'ensemble des régions. L'évaluation a montré que les ETF s'avéraient pertinentes pour maintenir le cap vers le financement global et le transfert de responsabilités et de pouvoirs accrus aux Premières Nations et qu'elles fournissaient au Ministère et aux Premières Nations un outil leur permettant de mieux fonctionner avec des ressources limitées. Compte tenu du caractère positif de l'évaluation, les projets pilotes seront maintenus et on a dressé un plan d'action pour la mise en application des recommandations relatives à la formation, à la gestion des données, à la présentation des rapports et à la transparence du processus de financement.

***Évaluation de la politique sur les ajouts aux réserves (PAR).** Cette évaluation visait à établir l'efficacité et la pertinence de la PAR. Les résultats révèlent que cette politique est encore pertinente et que les comités régionaux d'examen des ajouts en sont généralement satisfaits ainsi que des procédures de traitement des propositions. Un plan d'action a été établi en vue d'améliorer l'à-propos, le processus de résolution des problèmes et les mécanismes d'échange de renseignements ainsi que le soutien aux Premières Nations en ce qui concerne les questions de mise en application.

***Évaluation du Répertoire des problèmes environnementaux et plan des mesures correctives (RPEPMC).** Cette évaluation visait à établir la raison d'être, l'efficacité et les incidences du RPEPMC. Les principales constatations sont les suivantes : réduction des risques pour la santé et la sécurité lorsque les problèmes de contaminations sont réglés; sensibilisation accrue des Premières Nations à l'environnement; et accroissement des responsabilités du Ministère par suite de la découverte de risques environnementaux non connus. Dans la foulée de cet examen, le Ministère a pris des mesures pour améliorer les normes nationales concernant l'uniformité dans le classement des priorités en matière de mesures correctives et a entrepris de promouvoir des mesures de prévention pour éviter les problèmes environnementaux.

¹ Les projets marqués d'un astérisque (*) figurent sur l'Internet à l'adresse suivante : [://www.inac.gc.ca/pubs/audit/index.html](http://www.inac.gc.ca/pubs/audit/index.html)



***Évaluation de l'Entente de financement de la bande Miawpukek.** Comme prévu, on a procédé en 1996-1997 à l'évaluation de cette entente qui vise la période de 1992 à 1997 et qui renfermait, au moment de sa signature, beaucoup d'éléments uniques qui ont depuis été intégrés aux diverses ententes de financement conclues avec les Premières Nations. L'évaluation a été l'occasion d'examiner pour la première fois les incidences à plus long terme de ces éléments novateurs. Elle a permis de déterminer que l'entente avait effectivement atteint ses objectifs initiaux et que, grâce à la qualité des relations entre la Première Nation et le bureau régional de l'Atlantique, beaucoup d'attentes ont été dépassées.

***Évaluation de l'Entente du développement économique Canada-Territoires du Nord-Ouest.** Cette évaluation visait à déterminer les résultats et le caractère approprié de la structure et des activités de l'entente, de même que ses répercussions et l'efficacité et l'efficience de son processus d'application conformément aux exigences du Conseil du Trésor. Elle a permis de déterminer que malgré le bien-fondé des programmes de développement économique, il n'y avait pas lieu de renouveler cette entente.

Résultats des vérifications internes

***Vérification de la gestion du matériel.** Cette vérification exhaustive qui a été effectuée à l'administration centrale et dans les régions de l'Atlantique et de la Saskatchewan visait à établir l'efficacité, l'efficacités et l'économie des pratiques du Ministère en matière de gestion du matériel. Les vérificateurs en sont venus à la conclusion que la Section de la gestion du matériel, à l'administration centrale, pourrait réduire sa charge de travail et déléguer certains pouvoirs tout en continuant de se conformer aux politiques pertinentes et d'assurer le contrôle des activités d'approvisionnement et de gestion. Suite à la vérification, des mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation des cartes d'achat; accroître les délégations de pouvoirs en matière d'acquisition; procéder au dénombrement cyclique des stocks; accroître le soutien aux systèmes d'approvisionnement et de gestion des biens; améliorer la gestion et le suivi des biens et rédiger un guide des procédures.

***Vérification du système de gestion des paiements de transfert (SGPT).** Cette vérification, qui visait à évaluer l'intégrité et la fiabilité du système de suivi des paiements de transferts aux Premières nations et aux autres bénéficiaires, a permis de conclure que les mécanismes de contrôle étaient suffisants et efficaces et contribuaient à assurer l'intégralité et l'exactitude des transactions. Les vérificateurs ont notamment recommandé de resserrer les contrôles de validation sur les dossiers, sur les opérations de paiement et sur la suppression accidentelle de données. Un certain nombre de mesures correctives résultant de la vérification et de l'initiative de développement d'applications communes (DAC) ont été prises. Elles devraient se traduire par une amélioration des mécanismes de contrôle du traitement des données.

***Vérification du système de gestion des données sur les ressources (SGDR).** Cette vérification, qui visait à évaluer l'intégrité et la fiabilité du système de rapports de Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC), lequel sert à assurer le suivi des recettes provenant de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, a permis de conclure que les contrôles d'intégrité des sous-systèmes de rapports étaient efficaces et utiles pour assurer l'intégralité et l'exactitude du traitement des transactions liées à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Suite à cette vérification, un plan d'action a été adopté en vue d'améliorer l'intégrité des données et les contrôles de validation ainsi que les liens internes de responsabilité et de communications entre les utilisateurs du système.

***Vérification financière du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI), Programme de garanties d'emprunt, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.** Les vérificateurs ont examiné les soldes de prêts, les registres et les transactions effectués dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt ainsi que les activités administratives et de gestion financière du FDEI. Les résultats indiquent que les registres ministériels, les paiements effectués et le passif éventuel maximal présentent un portrait fidèle des garanties octroyées dans le cadre du programme. Comme les vérificateurs n'ont relevé aucune lacune dans les pratiques et les contrôles de gestion, aucune mesure corrective n'a été prise.



***Vérification financière du Fonds de développement économique des Indiens (FDEI), Programme de garanties d'emprunt, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1996.** Les vérificateurs ont examiné les soldes de prêts, les registres et les transactions effectués dans le cadre du Programme de garanties d'emprunt ainsi que les activités administratives et de gestion financière du FDEI. Les résultats indiquent que les registres ministériels, les paiements effectués et le passif éventuel maximal présentent un portrait fidèle des garanties octroyées dans le cadre du programme. Comme les vérificateurs n'ont relevé aucune lacune dans les pratiques et les contrôles de gestion, aucune mesure corrective n'a été prise.

***Vérification de la base de donnée sur l'assistance sociale.** Après avoir examiné à fond la qualité et l'intégrité de la base de données sur l'assistance sociale, les vérificateurs ont constaté que les données pour 1994-1995 étaient incomplètes et que les estimations n'étaient pas corroborées. Un plan d'action a été adopté qui prévoit l'amélioration du processus de collecte des données et l'élaboration de directives ministérielles obligeant toutes les régions à se doter d'une fonction de remise en question et de contrôle de la qualité.

Autres examens

***Examen du processus décisionnel du MAINC en matière de foresterie dans la région du Yukon.** Cet examen visait à évaluer les événements survenus dans l'industrie forestière du Yukon en 1995 ainsi que les décisions prises et leurs incidences. Par la suite, on a dressé un plan d'action qui prévoit la mise sur pied d'une équipe de gestion des activités forestières, la clarification des liens de responsabilité en rapport avec l'inventaire et l'administration des forêts dans certains domaines particuliers, l'élaboration d'un inventaire des ressources forestières, et l'exécution d'études sur la qualité du bois aux fins de déterminer ce qui constitue une exploitation viable des ressources forestières au Yukon.

Examen de la pertinence et de l'utilisation des rapports ministériels. À la faveur de cet examen, qui portait sur la nécessité, l'utilisation et l'utilité des rapports ministériels, on a repéré 60 rapports qui étaient établis de façon suivie, à intervalles réguliers. Chacun d'eux a fait l'objet d'une évaluation à la suite de laquelle on a recommandé de simplifier le processus de production des rapports, d'en abandonner certains et de cerner les possibilités d'économies.

***Examen des méthodes de vérification de la conformité en rapport avec l'assistance sociale.** Cet examen a fourni à la haute direction une évaluation du caractère adéquat des mesures de surveillance et du cadre de responsabilisation lié à l'assistance sociale. En outre, il a permis de cerner des façons moins coûteuses de procéder à l'examen du programme et à la surveillance des activités et de trouver des pratiques qui pourraient être utilisées pour s'assurer que les examens permettent de réduire les risques dans les domaines de l'admissibilité, des fuites et des fraudes. Suite à cet examen, qui a été effectué à l'administration centrale et dans toutes les régions sauf celle des Territoires du Nord-Ouest, le Ministère fera en sorte que toutes les formes d'ententes de financement au titre de la prestation de ce programme comportent une composante adéquate d'évaluation de la conformité et d'examen, que l'on vérifie l'exactitude des données sur les bénéficiaires avant la conclusion des ententes et que les rapports de clôture d'exercice renferment des données sur la gestion du programme.



Examens externes

Bureau du vérificateur général du Canada, Étude des pratiques comptables vue par les Premières Nations (septembre 1996). Cette étude était axée sur l'exécution de l'obligation de rendre compte telle que perçue par les Premières Nations dans le contexte de l'évolution de leurs relations avec le gouvernement fédéral. Les participants autochtones aussi bien que ceux du gouvernement ont reconnu l'importance d'établir des mécanismes efficaces d'exécution de l'obligation de rendre compte et ont exprimé clairement en quoi consiste les facteurs essentiels à cet égard. Ils ont, dans l'ensemble, déploré la situation actuelle mais nombre d'entre eux se sont dits optimistes et confiants que des progrès pouvaient être accomplis.

Bureau du vérificateur général du Canada, Vérification des ententes de financement (novembre 1996). Les vérificateurs ont examiné les ententes de financement conclues entre le MAINC et les Premières Nations sous l'angle de l'évolution des relations entre les parties. Le cadre de responsabilisation prévoit que les gouvernements des Premières Nations seront comptables au premier chef à leurs membres et que le Ministère est responsable devant le Parlement pour l'utilisation qu'il fait des fonds publics.

Études spéciales

Document du travail sur la gestion des risques. Il s'agit d'un projet spécial visant à appuyer le nouveau profil du chef de file du Ministère en fournissant à tous les employés un cadre dans lequel ils peuvent adopter des pratiques ou des procédures novatrices et les soumettre à une évaluation des risques structurée. Pareilles innovations permettront aux employés du Ministère de mieux respecter les priorités de l'organisation et du gouvernement, tout en prenant systématiquement en compte les intérêts de nos partenaires, les Premières Nations, et ceux des autres intervenants.

Section IV

Renseignements supplémentaires



A. Liste des rapports législatifs et des principaux rapports ministériels

Liste des rapports législatifs et des principaux rapports ministériels

Rapports législatifs

- Rapport annuel - Pétrole et gaz du Nord

Principaux rapports ministériels

- Rapport sur les plans et les priorités
- Plan d'activités
- Données ministérielles de base
- Programme annuel des dépenses dans le Nord
- Indices nordiques
- Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence



B. Références et personnes-ressources

References et personnes-ressources

Affaires indiennes et du Nord Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Hull (Québec)
Adress postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
C. élec. : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
C. élec. : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle (819) 997-8204
- Gestionnaire, Publications et renseignements au public (819) 997-0381
- Gestionnaire, Services à la clientèle (819) 997-8205
- Bibliothécaire de référence (819) 997-7198
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Relations avec les médias - Communications

- Personne-ressource (819) 997-8404
- Personne-ressource (819) 997-8410

Demandes de statistiques (sociodémographiques)

- Personne-ressource (819) 953-9999

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605



References et personnes-ressources (suite)

Bureaux régionaux

Région de l'Atlantique

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 160
40, rue Havelock
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3
Tél. : (902) 661-6200
Télééc. : (902) 661-6237

Région du Québec

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 51127, comptoir postal G. Roy
320, rue St-Joseph Est (Québec)
G1K 8Z7
Tél. : 1-800-263-5592
Télééc. : (418) 648-4040

Région de l'Ontario

Affaires indiennes et du Nord Canada
5^e étage
25 Est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : (416) 973-6234
Télééc. : (416) 954-6329

Région du Manitoba

Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 1100
275, avenue du Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Tél. : (204) 983-4928
Télééc. : (204) 983-7820

Région de la Saskatchewan

Affaires indiennes et du Nord Canada
2221, rue Cornwall
Regina (Saskatchewan)
S4P 4M2
Tél. : (306) 780-5945
Télééc. : (306) 780-5733

Région de l'Alberta

Affaires indiennes et du Nord Canada
630, Place du Canada
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
Tél. : (403) 495-2773
Télééc. : (403) 495-4088

Région de la Colombie-Britannique

Affaires indiennes et du Nord Canada
Pièce 340
1550, rue Alberni
Vancouver (C.-B.).
V6G 3C5
Tél. : (604) 666-7891
Télééc. : (604) 666-2546

Région des Territoires du Nord-Ouest

Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 669-2500
Télééc. : (403) 669-2709

Région du Yukon

Affaires indiennes et du Nord Canada
300 rue Main, pièce 345
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (403) 667-3100
Télééc. : (403) 667-3196

Bureau fédéral de négociation des traités

Direction générale des revendications globales
Affaires indiennes et du Nord Canada
C.P. 11576
650 Ouest, rue Georgia
Pièce 2700
Vancouver (C.-B.)
V6B 4N8
Tél. : (604) 775-7114
Télééc. : (604) 775-7149

Bureau fédéral de négociation des traités

Direction générale des revendications globales
Affaires indiennes et du Nord Canada
1230 rue Government, pièce 309
Victoria (C.-B.)
V8W 2Z4
Tél. : (604) 363-6910
Télééc. : (604) 363-6911

Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Pièce 100
9911, boulevard Chula
Tsuu T'ina (Sarcee) (Alberta)
T2W 6H6
Tél. : (403) 292-5625
Télééc. : (403) 292-5618



C. Tableaux financiers récapitulatifs

Sommaire des crédits approuvés

Crédit	(en millions de dollars)	Budget des dépenses	Dépenses réelles 1996-1997 ¹
Affaires indiennes et du Nord canadien			
Ministère			
<i>Programme d'administration</i>			
1	Dépenses du Programme	59,4	67,4
(S)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - salaire et allocation de voiture	0,0	0,0
(S)	Dépense des produits de l'alinéation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,7	4,9
	<i>Total du Programme</i>	<u>64,2</u>	<u>72,4</u>
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>			
5	Dépenses de fonctionnement	167,5	191,4
6b	Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations payables à Sa Majesté le chef du Canada	0,0	2,1
10	Dépenses en capital	3,5	1,4
15	Subventions et contributions	3 661,8	3 692,8
(S)	Incapacité due à la pollution par le mercure - bandes de Grassy Narrows et d'Islington	0,0	0,0
(S)	Passif relatif aux garanties d'emprunt consenties aux Indiens au titre du logement et du développement économique	2,0	2,0
(S)	Rentes aux Indiens	1,4	1,8
(S)	Subvention à l'Inuvialuit Regional Corporation aux termes de la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique	20,0	20,0
(S)	Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des revendications territoriales aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	117,9	118,3
(S)	Versement au Trésor au titre des prêts garantis effectués à même le Compte de développement économique des Indiens	0,0	0,0
(S)	Exonération de remboursement de prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens	0,0	0,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12,9	13,4
(S)	Montants adjugés par la cour	0,0	0,1
(S)	Dépense des produits de l'alinéation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,1
(S)	Remboursement des sommes créditées aux recettes des années antérieures	0,0	0,0
	<i>Total du budgétaire</i>	<u>3 987,1</u>	<u>4 043,4</u>



Autorisations pour 1996-1997 - Partie II du Budget des dépenses principal Besoins financiers, par crédit

Crédit	(en millions de dollars)	Budget des dépenses	Dépenses réelles
<i>Programme des affaires indiennes et inuit (suite)</i>			
L15	Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons le truchement du compte d'aide au logement des Indiens	0,0	(0,1)
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	0,0	(2,2)
L20	Prêts aux requérants autochtones	22,8	22,8
L25	Prêts aux Aînés du Yukon	0,8	0,8
L30	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour appuyer leur participation aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	15,4	20,2
Total du non-budgétaire		39,0	41,5
<i>Total du Programme</i>		<i>4 026,1</i>	<i>4 084,9</i>
<i>Programme des affaires du Nord</i>			
35	Dépenses de fonctionnement	67,3	69,7
36b	Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations envers Sa Majesté du chef du Canada	0,0	0,0
40	Subventions et contributions	51,2	64,1
45	Paiements à la Société canadienne des postes	13,1	15,1
(S)	Versements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,4	1,6
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,8	5,0
(S)	Remboursement de sommes créditées aux recettes des années antérieures	0,0	0,3
(S)	Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0
Total du budgétaire		137,9	155,8
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	0,0	0,0
Total du non-budgétaire		0,0	0,0
<i>Total du Programme</i>		<i>137,9</i>	<i>155,8</i>
Total du Ministère		4 228,2	4 313,1
Commission canadienne des affaires polaires			
50	Dépenses du Programme	0,9	1,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1
Total de l'organisme		1,0	1,0

1. Les dépenses réelles pour 1996-1997 comprennent des articles approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, notamment au titre du volet éducation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, de la création du Nunavut et de l'application de la Stratégie Jeunesse et rajustement pour reporter sur des années futures le financement prévu au titre des ententes relatives aux revendications territoriales.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Recettes portées au Trésor, par secteur d'activité

Details des recettes portées au Trésor, par secteur d'activité					
(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Société inuvialuit régionale	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0
• Requérrants autochtones	0,0	4,9	7,1	4,9	7,0
Autres recettes non fiscales	0,0	8,9	9,5	8,9	9,5
Total partiel (revendications)	3,8	13,9	16,6	13,9	16,5
Services aux Indiens et aux Inuit					
Taxe sur les produits et services	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Produits de placements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	0,9	1,2	0,9	1,2	1,0
Recouvrement de prêts garantis	1,0	1,1	0,4	1,1	0,7
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	5,4	6,2	5,0	6,2	10,4
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,4	4,8	6,0	4,8	1,4
Privilèges, licences et permis	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2
Services et frais de services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits :					
• des ventes	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,6	0,1	0,0
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	9,8	14,4	14,0	14,4	14,3
Affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells ¹	30,4	30,2	99,8	30,2	107,9
• autres	3,3	2,0	3,8	2,0	2,9
Remboursement de dépenses d'années antérieures	0,3	4,2	2,0	0,0	0,3
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,9	0,7	0,1	0,0	2,4
Exploitation minière au Canada	4,0	3,1	7,3	6,8	3,4
Extraction du quartz au Yukon	0,8	0,7	5,8	0,9	3,2
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
Concessions houillères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Métallique et non métallique	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Redevances au titre du pétrole et du gaz	7,3	7,6	7,7	4,6	15,2
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,0	1,0	10,8	0,0	0,9
Foresterie	0,1	0,1	1,8	0,0	2,6
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,5	0,5	0,5	0,4	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4


Details des recettes portées au Trésor, par secteur d'activité (suite)

(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Affaires du Nord (suite)					
Autres droits, produits de location et de licences	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Logements et services	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Produits :					
• des ventes	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Total partiel (Affaires du Nord)	49,1	51,4	140,9	46,3	141,8
Administration					
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Logement et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services et droits de services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Administration)	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Programme de transfert aux gouvernements territoriaux					
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0
Total des recettes portées au Trésor	62,8	81,9	171,7	74,6	172,7

1. Les recettes réelles pour 1996-1997 comprennent le deuxième versement à la Couronne par la Compagnie pétrolière impériale Ltée (le premier versement a été effectué en 1995-1996) et une augmentation correspondante du versement annuel (ces montants n'avaient pas été inclus dans les recettes prévues).

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Dépenses d'immobilisation, par secteur d'activité

Dépenses d'immobilisation, par secteur d'activité					
(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Revendications	0,0	0,5	0,7	0,0	0,5
Services aux Indiens et aux Inuit	388,2	454,4	553,9	527,2	611,4
Affaires du Nord	3,8	2,2	2,5	0,0	0,2
Administration	1,3	1,0	1,4	0,0	2,4
Total	393,4	458,1	558,5	527,2	614,5

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.

Paiements de transfert, par secteur d'activité

Paiements de transfert, par secteur d'activité ¹					
(millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997 ²
Subventions					
Revendications	294,2	274,6	286,1	279,9	254,8
Services aux Indiens et aux Inuit	162,1	150,2	155,4	177,8	148,6
Affaires du Nord	0,9	0,9	2,5	0,8	0,8
Administration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total - Subventions	457,2	425,7	444,0	458,5	404,1
Contributions					
Revendications	23,6	27,0	37,0	48,9	35,1
Services aux Indiens et aux Inuit	2 622,3	2 886,8	3 117,3	3 294,6	3,394,5
Affaires du Nord	59,4	78,1	65,9	50,5	63,3
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total - Contributions	2 705,8	2 992,5	3 220,7	3 394,4	3,493,3
Total					
Revendications	317,7	301,6	323,2	328,8	289,9
Services aux Indiens et aux Inuit	2 784,4	3 037,0	3 272,6	3 472,4	3,543,0
Affaires du Nord	60,3	79,1	68,5	51,2	64,1
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total - Subventions et Contributions	3 162,9	3 418,2	3 664,7	3 852,9	3 897,4

1. Ne comprend pas les paiements de transfert au Programme des gouvernements territoriaux étant donné que celui-ci a été transféré au ministère des Finances en juin 1995.
2. Les chiffres réels pour 1996-1997 comprennent les articles approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, notamment au titre du financement du volet éducation de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, de la création du Nunavut et de l'application de la Stratégie Jeunesse ainsi qu'un rajustement pour reporter aux années futures les fonds prévus au titre des ententes de règlement des revendications territoriales.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Paiements législatifs, par secteur d'activité

Détails des paiements législatifs, par secteur d'activité					
(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Pr évues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Revendications					
Subvention à l'Inuvialuit Regional Corporation aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
Paiement aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	0,0	30,4	95,9	117,9	118,3
Incapacité due à la pollution par le mercure - Bandes de Grassy Narrows et d'Islington	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,0	1,4	2,0	1,9	2,3
Total partiel (revendications)	21,0	51,8	117,9	139,8	140,6
Services aux Indiens et aux Inuit					
Remise de prêts consentis à même le Compte d'aide au logement des Indiens	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	0,6	0,4	0,1	2,0	2,0
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,5	1,6	1,6	1,4	1,8
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15,0	13,6	11,7	11,1	11,1
Montants adjugés par la cour	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	17,4	16,0	13,6	14,5	15,1

**Détails des paiements législatifs, par secteur d'activité (suite)**

(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	0,4	0,6	1,7	1,4	1,6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,3	4,4	4,5	4,8	5,0
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,4	0,5	0,4	0,0	0,3
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Affaires du Nord)	5,1	5,5	6,7	6,3	6,9
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,0	3,9	3,6	4,7	4,9
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Administration)	4,0	3,9	3,7	4,8	5,0
Total	47,6	77,3	141,9	165,3	167,6

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Prêts, par secteur d'activité

Détails des prêts, par secteur d'activité					
(en millions de dollars)	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Prévues 1996-1997	Réelles 1996-1997
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour leur permettre d'absorber les coûts liés à la recherche, à la préparation et à la négociation des revendications	27,0	25,0	24,6	22,8	22,8
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	1,2	1,2	0,8	0,8	0,8
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	0,0	14,9	16,4	15,4	20,2
Total partiel (revendications)	28,2	41,1	41,8	39,0	43,8
Services aux Indiens et aux Inuit					
Prêts - construction de maisons (net)	(0,1)	(0,3)	(0,1)	0,0	(0,1)
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(0,9)	(10,9)	(2,9)	0,0	(2,2)
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	(1,0)	(11,1)	(3,0)	0,0	(2,2)
Affaires du Nord					
Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour l'octroi de prêts aux fins de la promotion des activités commerciales des Inuit (net)	(0,1)	(0,7)	(0,8)	0,0	0,0
Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises du Yukon, par l'intermédiaire du Compte de prêt aux petites entreprises du Yukon (net)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0
Total partiel (Affaires du Nord)	(0,1)	(0,8)	(0,8)	0,0	0,0
Total	27,1	29,1	38,0	39,0	41,5

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Passif éventuel

Passif éventuel	
Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel (en millions de dollars)
Prêts	
Logement dans les réserves	
- SCHL et autres prêteurs approuvés	997,8
- Société du crédit agricole	0,2
Fonds de développement économique des Indiens	2,4
Revendications, litiges en instance et menaces de litiges	
Règlements imposés par les tribunaux	7 549,3
Règlements à l'amiable	618,5
Revendications territoriales globales des Autochtones	581,2
Total	<u>9 749,4</u>
Congé de maladie	
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne peuvent les utiliser que s'ils sont malades. La valeur des crédits de congés accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie de façon suffisamment précise, elle n'est pas incluse dans les données présentées dans ce document. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.	

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que la somme des colonnes ne corresponde pas aux totaux indiqués.



Lois relevant du Ministère

Lois relevant du Ministère

Le ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

<i>Loi sur le Règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1984, c. 2
<i>Loi du Règlement relatifs aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1919-1920, c. 51
<i>Loi sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1995, c. 45
<i>Loi concernant la réserve indienne de Caughnawaga et modifiant la Loi sur les Indiens</i>	L.C., 1934, c. 29
<i>Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec</i>	L.C., 1984, c. 18
<i>Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</i>	S.R.C., 1985 c. I-6
<i>Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson</i>	L.C., 1983-84, c. 38
<i>Loi sur le Règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)</i>	L.C., 1986, c. 23
<i>Loi sur le Règlement de la revendication territoriale des Gwich'in</i>	L.C., 1992, c. 53
<i>Loi sur les Indiens</i>	S.R.C., 1985, c. I-5
<i>Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes</i>	L.C., 1988, c. 39
<i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i>	S.R.C., 1985, c. I-7
<i>Loi sur les Indiens (Établissement de soldats)</i>	S.R.C., 1927, c. 98
<i>Loi sur le Règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois</i>	L.C., 1976-77, c. 32
<i>Loi concernant la première nation de Nelson House relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 29
<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 47
<i>Loi autorisation l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien</i>	L.C., 1988, c.12
<i>Loi autorisation l'aliénation de biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon</i>	L.C., 1987, c. 9
<i>Loi sur les Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1985, c. N-27
<i>Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest</i>	S.R.C., 1992, c. 39
<i>Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet des réserves indiennes</i>	L.C., 1959, c. 50
<i>Loi sur le Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 28
<i>Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i>	L.C., 1993, c. 29
<i>Loi sur le règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et l'Ontario au sujet des terres des réserves indiennes</i>	L.C., 1924, c. 48
<i>Loi sur la Convention de la bande indienne de Pictou Landing</i>	L.C., 1995, c. 4
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Peters</i>	L.C., 1916, c. 24
<i>Loi sur la réserve indienne de St. Régis</i>	L.C., 1926-27, c. 37
<i>Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu</i>	L.C., 1994, c. 27

**Lois appliquées par la ministre (suite)****Le ministre assume l'entière responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes : (suite)**

<i>Loi concernant les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan</i>	L.C., 1993, c. 11
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne séchelte</i>	L.C., 1986, c. 27
<i>Loi concernant la réserve des Indiens Songhees</i>	L.C., 1911, c. 24
<i>Loi sur la submersion de terres de la Première Nation crie de Split Lake</i>	L.C., 1994, c. 42
<i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	L.C., 1984, c. 24
<i>Loi concernant la première nation de York Factory relativement à la submersion de terres</i>	L.C., 1997, c. 28
<i>Loi sur le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-2
<i>Loi sur le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 34
<i>Loi sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 35
<i>Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-3
<i>Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon</i>	S.R.C., 1985, c. Y-4
<i>Loi modifiant la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon</i>	L.C., 1996, c. 27
<i>Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon</i>	L.C., 1994, c. 43

Le Ministère partage la responsabilité devant le Parlement de l'application des lois suivantes :

<i>Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta</i>	L.C., 1930, c. 3
<i>Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques</i>	S.R.C., 1985, c. A-12
<i>Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique</i>	L.C., 1943-44, c. 19
<i>Loi sur l'arpentage des terres du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. L-6
<i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>	S.R.C., 1985, c. O-7
<i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i>	S.R.C., 1985, c. 36 (2 ^e supp.)
<i>Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires</i>	L.C., 1991, c. 6
<i>Loi de validation des ordonnances sur la copropriété</i>	L.C., 1985, c. 46
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S.R.C., 1985, c. W-4
<i>Loi d'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds</i>	L.C., 1993, c. 41
<i>Loi sur les ressources naturelles du Manitoba</i>	S.R.C., 1930, c. 29
<i>Loi des dispositions supplémentaires du Manitoba</i>	S.R.C., 1927, c. 124
<i>Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)</i>	L.C., 1960-61, c. 62
<i>Loi sur la zone de chemin de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 116
<i>Loi de la Zone de chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix</i>	L.C., 1930, c. 37
<i>Loi sur les eaux de la zone de chemin de fer</i>	S.R.C., 1927, c. 211
<i>Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan</i>	L.C., 1930, c. 41
<i>Loi sur les terres territoriales</i>	S.R.C., 1985, T-7
<i>Loi sur les eaux du Yukon</i>	L.C., 1992, c. 40